

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des**  
**délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000739

**Séance du vendredi 13 mars 2009**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

**Étaient présents :** **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 1.1.3) **Besançon :** Eric ALAUZET (jusqu'au 0.2), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 1.1.3), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du 1.1.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (jusqu'au 1.1.3), Jean-François GIRARD, Philippe GONON (jusqu'au 3.4), Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN (jusqu'au 1.1.3), Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au 1.1.3), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.2.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC (représenté par Wilma SINA-AUCANT à partir du 1.1.1), Roland DEMESMAY **Brailans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chalezeule :** Raymond REYLE (jusqu'au 1.1.3 puis représenté par Jocelyne IWASINTA) Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 1.2.1 puis représenté par Francis MISSEMER) **Champagney :** Claude VOIDEY (jusqu'au 1.1.3) **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au 0.2), Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI (jusqu'au 0.2 puis représentée par Fabrice TAILLARD) **Ecole Valentin :** André BAVEREL (jusqu'au 0.2), Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Francois :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (représenté par Claude SAVONET) **La Vèze :** Jacques CURTY **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Miserey Salines :** Marcel FELT (jusqu'au 0.2), Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET (à partir du 2.2) **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au 1.1.3) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA (représenté par Pascal DURAND) **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE (représenté par Sophie ZECCHINI) **Pugy :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Saône :** Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jean TARBOURIECH **Torpes :** Bernard LAURENT **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER

**Étaient absents :** **Amagney :** Thomas JAVAUX **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE **Besançon :** Hayatte AKODAD, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Michel OMOURI, Joëlle SCHIRRER **Beure :** Auguste KOELLER **Chalezeule :** Christophe CURTY **Champoux :** Thierry CHATOT **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Routelle :** Claude SIMONIN **Serre les Sapins :** Christian BOILLEY **Thise :** Bernard MOYSE **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire Arcier :** Patrick RACINE

**Secrétaire de séance :** Claude PREIONI

**Procurations de vote :**

**Mandants :** H. AKODAD, G. ARDIET, A. BAVEREL (à partir du 1.1.1), P. BELUCHE, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.1.4), P. BONTEMPS, F. BRANGET, J. CANAL, J. COINTET, C. CURTY, Y.M. DAHOUI, L. DELMOTTE, J.J. DEMONET, P. DUCHEZEAU, F. FELLMANN, M. FELT (à partir du 1.1.1), D. GALLET, G. GALLIOT (à partir du 1.1.1), G. GAVIGNET, P. GONON (à partir du 3.5), F. GERDIL, A. GHEZALI, L. HAKKAR, S. JEANNIN, J.S. LEUBA, C. LINDECKER, J.M. MAY, B. MOYSE, D. PARIS, E. PEQUIGNOT (jusqu'au 0.2 et à partir du 2.1), P. RACINE, J.M. ROTH, J. SCHIRRER, G. VALLET (jusqu'au 2.1).

**Mandataires :** N. BODIN, P. SIMONIN, Y. GUYEN (à partir du 1.1.1), B. BOURDAIS, B. RONZI (à partir du 1.1.4), S. WANLIN, P. BONNET, F. GALLIOU, R. STEPOURJINE, S. COURBET, F. MONNEUR, M. COTTINY, B. FALCINELLA, G. BAULIEU, C. MICHEL, D. JOLY (à partir du 1.1.1), P. GUILLAUME, J.P. PROST (à partir du 1.1.2), B. COSTANTINI, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.5), J.P. GOVIGNAUX, D. POISSENOT, J.C. ROY, M.N. SCHOELLER, J.F. GIRARD, D. MARQUER, R. DEMESMAY, J.L. FOUSSERET, C. PREIONI, E. SASSARD (jusqu'au 0.2 et à partir du 2.1), C. LIME, C. VOIDEY, J. PANIER, J.M. CAYUELA (jusqu'au 2.1).

**Objet :** Budget primitif 2009 - Plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2009-2014

## Budget primitif 2009 - Plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2009-2014

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

### Résumé :

Il est proposé un budget primitif 2009 qui s'établit à 158,1 M € pour le budget principal et ses différents budgets annexes (mouvements réels, hors emprunt revolving, hors reports et reprise des résultats, neutralisation des subventions d'équilibre). Il est en hausse de + 7,8 % par rapport au budget primitif 2008.

Le budget primitif regroupe l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en oeuvre des politiques du Grand Besançon, selon la stratégie développée dans le rapport. Comme le programme pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PIF) 2009-2014, il est conforme aux grandes lignes fixées lors du débat d'orientations budgétaires : « ambitions » dans les projets et les investissements et « maîtrise » en matière de charges de fonctionnement, de fiscalité et d'emprunt.

### Introduction : « AMBITIONS ET MAITRISE »

Crise financière, incertitudes sur le contexte socio-économique, diminution des dotations de l'Etat pour cause de maîtrise des déficits publics, dixième réforme annoncée de la taxe professionnelle depuis 1979... Au-delà du constat, c'est bien à des tendances fortes que nous devons nous préparer, avec un horizon financier de plus en plus contraint et une croissance des recettes locales (notamment de la taxe professionnelle) de plus en plus anémiée. **Confronté à une réduction de ses marges de manoeuvre, le Grand Besançon fait le choix d'anticiper et d'agir.** Il s'agit pour nous d'être encore plus efficaces dans la définition et la gestion de nos projets, mais aussi plus rigoureux dans l'utilisation des ressources. Ainsi, le budget 2009 et le programme pluriannuel d'investissement traduisent le double objectif que s'est fixé le Grand Besançon dans ses grandes orientations budgétaires : ambitions et maîtrise.

**Ambitions puisque nous agissons dans les domaines qui touchent au plus près la vie quotidienne de tous :** emploi, déplacement et mobilité, tourisme et loisirs, culture et sports, habitat, conservatoire de musique, collecte des déchets ... **Ambitions aussi parce que les enjeux sont importants et l'attente sociale forte.** Nos concitoyens comptent sur les collectivités pour relancer l'économie. L'investissement est en effet de la richesse redistribuée aux entreprises. **Ambitions également par le niveau et l'ampleur des engagements :** le Grand Besançon contribue à favoriser la reprise économique en menant des projets ambitieux et maîtrisés. Pour cela, il mobilise les moyens nécessaires.

**La période qui s'ouvre devra permettre l'aboutissement de grands projets** répondant aux enjeux et aux ambitions du Grand Besançon : qu'il s'agisse des deux gares LGV, du tramway et de l'optimisation de l'ensemble de l'offre de transports publics, de l'entrée Est et du contournement routier Ouest, de l'offre complète pour l'installation des entreprises ou encore du futur pôle culturel et touristique autour de la Cité des arts...

Plus que jamais, cette ambition doit être maîtrisée. **Dans un contexte de plus en plus contraint, le Grand Besançon poursuit sa gestion rigoureuse des deniers publics.** Les efforts, importants et dans la durée, porteront notamment sur la maîtrise de nos charges de fonctionnement (y compris des charges de personnel), de la fiscalité et de l'emprunt, afin de garantir les équilibres budgétaires annuels et pluriannuels. **En 2009, les dépenses de fonctionnement diminueront de 5,1 %, soit - 4 M € pour s'élever à 74,6 M € par rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement en 2008.**

**Ces efforts sont le résultat d'un volontarisme politique et d'un travail approfondi associant les élus et les techniciens du Grand Besançon.** Plusieurs temps forts ont marqué l'élaboration budgétaire de l'exercice 2009. D'abord le travail important sur l'analyse rétrospective et prospective budgétaire avec l'aide du bureau d'études Ressources Consultants Finances a permis de fixer le « cap » à tenir sur le moyen et long termes. Ensuite la lettre de cadrage envoyée au début de l'été a servi de référence pour les demandes budgétaires 2009 et pour l'actualisation du PPIF 2009-2014. Puis les entretiens budgétaires ont associé les Présidents et les co-Présidents de toutes les commissions. Des temps d'échanges avec les membres du Bureau sur les propositions budgétaires ont eu lieu régulièrement. Enfin, des arbitrages ont été rendus et partagés par le Président et les Vice-Présidents (lissages ou reports de certains projets notamment).

**Au final, les mois de préparation budgétaire nous ont permis de passer en revue tous nos projets d'investissement et toutes nos dépenses de fonctionnement, leurs coûts (y compris les coûts induits), de nous assurer qu'ils s'inscrivent dans un cadre soutenable et qu'ils respectent bien le cadrage budgétaire strict que nous nous sommes fixé.** Ce travail sera effectué chaque année, afin de réajuster autant que de besoin, les projets et leurs calendriers, au regard des capacités financières de court et long termes.

Notre projet pour le mandat est clair et bâti autour de priorités fortes : il figure dans notre programme pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2009-2014, qui s'inscrit dans la continuité du précédent PPIF. Quant au **projet de BP 2009, il s'établit à 158,1 M €** pour le budget principal et ses différents budgets annexes (mouvements réels, hors emprunt revolving, hors reports et reprise des résultats et neutralisation des subventions d'équilibre). Il est en hausse de + 7,8 %.

Ainsi, dans la continuité des efforts engagés depuis 2007, **le budget 2009 et le PPIF 2009-2014 :**

- **confirment nos priorités** pour le développement du territoire et de son économie, tout en s'appuyant sur des principes de solidarité et de proximité,
- **proposent de mobiliser les moyens nécessaires** pour réaliser des projets ambitieux et maîtrisés,
- **confortent nos équilibres financiers**, par un niveau d'autofinancement suffisant et un ratio de désendettement maîtrisé dans le temps.

#### **Plan du rapport de présentation du BP 2009 et du PPIF 2009-2014 :**

**Partie 1 : Rappel de notre projet pour le Grand Besançon**

**Partie 2 : Un horizon financier de plus en plus contraint**

**Partie 3 : La stratégie budgétaire du Grand Besançon**

**Partie 4 : Les équilibres pluriannuels**

**Partie 5 : Les équilibres du BP 2009 :**

- **le budget primitif consolidé**
- **le budget principal**
- **les budgets annexes**
- **présentation synthétique par chapitre budgétaire du BP 2009**

**Annexe : PPIF 2009-2014 détaillé par commission**

Le Grand Besançon agit dans les domaines qui touchent au plus près la vie quotidienne de tous : emploi, déplacement et mobilité, tourisme et loisirs, culture et sports, habitat, conservatoire de musique, collecte des déchets, etc.... Cette proximité, en complémentarité avec tous les acteurs du territoire (entreprises, Etat, collectivités locales, organisations professionnelles et associatives), est un gage de réussite. Sans cesse, nous nous adaptons aux réalités du terrain, nous anticipons et agissons pour faire face aux enjeux majeurs de l'avenir.

Dans un contexte national et européen en mutation, le Grand Besançon entend valoriser les atouts de son territoire tout en s'appuyant sur les principes de solidarité et de proximité. Faire ensemble ce que l'on ne pourrait plus faire seul : telle est la raison d'être du Grand Besançon.

### **I. LES ENJEUX POUR LE GRAND BESANÇON**

La concurrence entre territoires urbains est de plus en plus forte. Aussi, pour maintenir son niveau de développement (activités, qualité de vie, équipements et services...), le Grand Besançon doit renforcer sa capacité à attirer des habitants, des entreprises, des étudiants, des touristes...

La mise en service de la LGV Rhin-Rhône fin 2011 va permettre au Grand Besançon d'entrer dans « l'Europe de la grande vitesse » et va améliorer sa connexion avec les grands pôles européens. La LGV sera un levier d'attractivité pour notre territoire, à condition d'accompagner cette nouvelle infrastructure par une politique dynamique d'offre territoriale, économique, universitaire, touristique, etc.

Cette politique sera fondée sur des objectifs sociaux et environnementaux forts. En effet, la qualité que doit offrir le territoire pour répondre aux enjeux de compétitivité doit être globale : elle intègre l'excellence environnementale (énergie, transport, cadre de vie, politique innovante dans la gestion des déchets...) et la cohésion sociale et territoriale.

### **II. LES GRANDES ORIENTATIONS**

Face à ces enjeux, le Grand Besançon a défini des axes de développement à moyen terme :

- développer une offre économique performante et diversifiée pour l'implantation d'entreprises,
- miser sur la qualité environnementale et sur une politique de déplacement innovante pour être un territoire moderne et attirant, avec une offre de transport reconnue et des politiques adaptées en matière d'énergie et de gestion des déchets,
- offrir à la population et aux personnes extérieures les atouts d'un territoire vivant et équilibré en termes de culture, de services, d'équipements et d'habitat.

### **III. LES CHOIX OPERATIONNELS ET LES GRAND PROJETS**

La période qui s'ouvre devra permettre l'aboutissement de grands projets répondant aux enjeux et aux ambitions du Grand Besançon. Plusieurs de ces projets structurants sont emblématiques de nos priorités :

- **de la LGV au « système à deux gares TGV »** : ce projet global intègre à la fois la dimension de mobilité (liaison ferrée Auxon-Viotte, intermodalité avec le TCSP et avec le TER, haltes ferroviaires, parkings relais) et la dimension économique (pôles d'activité à Auxon, Portes de Vesoul et Viotte). Au-delà, ce grand projet doit constituer une nouvelle artère de développement et d'aménagement urbain, articulée avec le cœur de l'agglomération,
- **le TCSP et l'optimisation de l'offre de transports collectifs urbains et périurbains** : ce grand projet a pour objet de faciliter l'ensemble des déplacements dans l'agglomération. Il s'inspire bien sûr de l'impératif environnemental. Il devra aussi être un vecteur d'image pour le Grand Besançon et un levier pour organiser son armature urbaine, en conditionnant la localisation des équipements et des espaces à développer pour l'habitat et les activités,
- **l'entrée Est et le contournement routier** : le réaménagement de l'entrée Est de la ville, prolongé par la restructuration de l'espace économique des Marnières, permettra un rééquilibrage du territoire ; le contournement Ouest positionnera Besançon sur l'itinéraire européen E23, entre le Luxembourg et la Suisse, favorisant notre insertion sur les axes européens majeurs. L'A36 fonde et renforce notre positionnement sur l'axe reliant la vallée du Rhin à celle du Rhône. Au-delà, le TGV Rhin-Rhône placera le Grand Besançon sur un axe de l'Allemagne à la mer Méditerranée et à l'Espagne,
- **vers une offre complète pour l'implantation d'entreprises** : la politique d'aménagement se traduit par la réalisation d'espaces économiques complémentaires et cohérents, combinant foncier, immobilier d'entreprises, équipements et services. Cette offre en développement va des incubateurs, aux pépinières, en passant les technopoles Témis et Témis Santé ou encore des zones plus généralistes telles que le parc des Portes de Vesoul, les Marnières ou les zones du SMAIBO et d'autres secteurs,
- **un grand pôle culturel et touristique** : la qualité de l'offre culturelle à destination des habitants rejoint l'enjeu de rayonnement lié aux équipements d'envergure métropolitaine ; la réalisation de la Cité des arts et de la culture (avec le Conservatoire à rayonnement régional et le Fonds régional d'art contemporain) traduira cette ambition. La réalisation d'équipements fluviaux au fil du Doubs s'intégrera dans la stratégie touristique plus globale du territoire, appelée à valoriser la dynamique Vauban Unesco.

L'impact de la crise financière et socio économique pour le Grand Besançon est bien difficile à évaluer pour le moment. Personne ne cerne exactement ce que sera vraiment le contexte économique en 2009.

Notons toutefois que ces difficultés interviennent à un moment où, pour les collectivités, de mauvaises nouvelles ont déjà été annoncées : régime d'indexation plus faible des dotations, extension du périmètre des dotations concernées par l'indexation globale, première année où l'abaissement du plafonnement à la valeur ajoutée et la mise en place du ticket modérateur à la charge des collectivités joue à plein, récente mesure d'exonération de taxe professionnelle des investissements nouveaux, perspective de suppression de la taxe professionnelle et de réforme du fonds de compensation pour la TVA ...

### **I. D'UNE CRISE FINANCIERE A UNE CRISE ECONOMIQUE**

La crise financière de l'automne 2008 s'est doublée d'une crise économique, marquée par :

- une croissance mondiale et européenne faibles,
- un niveau d'investissement productif des entreprises en baisse, avec des conséquences sur l'emploi, à commencer dans le secteur de l'intérim,
- des tensions dans certains secteurs de l'économie, comme ceux de l'automobile et du bâtiment.

Toutefois, les **mécanismes d'une reprise progressive de l'activité se mettent en place au niveau national**. Mais les experts estiment qu'ils n'exerceront probablement pas d'effet significatif avant, au mieux, le second semestre 2009. D'une part des plans de soutien du système bancaire visent à remettre en ordre le financement de l'économie. Mais ils n'ont pas permis de lever tous les doutes, et le capital confiance mettra des mois pour se restaurer. D'autre part, des mesures doivent favoriser le redémarrage de l'activité dans le cadre du plan de relance national. La Conférence nationale des exécutifs s'est réunie fin 2008 afin d'associer les collectivités à ce plan. Le plan a été adopté le 2 février dernier lors du Comité Interministériel à l'aménagement et à la compétitivité du territoire (CIACT).

**Le Grand Besançon entend s'inscrire dans cette démarche de solidarité économique, en menant des projets ambitieux et maîtrisés. Pour cela, il mobilise les moyens nécessaires.**

Il est actuellement impossible d'évaluer l'impact de la profonde crise actuelle sur le tissu économique local du Grand Besançon. Cependant, en termes de recettes, le produit de taxe professionnelle pris en compte pour l'exercice 2009 correspond à l'activité des entreprises de l'année 2007. Par conséquent, le ralentissement actuel de l'activité économique ne devrait pas influencer sur l'évolution des bases cette année. En revanche, le versement transport, fondé sur la masse salariale de entreprises, est, lui, directement lié à l'activité économique en temps réel et à ses effets sur le niveau d'emploi.

Sur le plan financier, le coût des emprunts existants, dont une partie est à taux variable, et celui des nouveaux emprunts pourraient augmenter du fait, d'une part, des incertitudes qui pèsent sur l'évolution des taux d'intérêt (le blocage des marchés interbancaires rend les baisses de taux directeurs moins efficaces), et d'autre part, des banques qui, prudentes, augmentent leurs marges.

## **II. BAISSÉ INÉDITE DE LA DYNAMIQUE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT ET DEMANTELEMENT PROGRESSIF DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**

### **Les dotations de l'Etat font l'objet d'une rigueur inédite.**

La Loi de finances 2009 modifie en profondeur le système des dotations de l'Etat, avec :

- la confirmation de la seule indexation sur l'inflation (et non plus la croissance) des concours,
- l'introduction du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) au sein de l'enveloppe normée, en dépit de l'opposition des membres du Comité des Finances Locales,
- ce qui implique que d'autres compensations servent de variables d'ajustement (les allocations compensatrices de taxe professionnelle notamment).

### **La taxe professionnelle perd constamment de son rendement :**

- la Loi de finances pour 1999 a instauré la réduction progressive puis la suppression totale, à compter de 2003, de la part salaires de la taxe professionnelle : la compensation versée par l'Etat est très partielle puisqu'elle est calculée sur le niveau des bases de 1999 et le taux de 1998,
- en 2003, la décision de l'Etat de **transférer le produit de la taxe professionnelle des établissements de France Télécom** s'est accompagnée d'un prélèvement par l'Etat sur la DGF qu'il verse aux collectivités. Etant indexé, ce prélèvement augmente chaque année, tandis que les bases des établissements de France Télécom diminuent chaque année : il en résulte un manque à gagner pour le Grand Besançon,
- à la suite d'une réforme décidée en 2003, les **recettes des professions non commerciales ne sont plus imposées à hauteur de 10 %, mais de 6 %**. L'Etat verse aux collectivités une compensation, dont les éléments de calcul sont figés sur les bases de 2005 et le taux de 2002. Il s'agit donc d'une compensation qui n'est pas intégrale, générant un préjudice financier pour le Grand Besançon,
- la Loi de finances 2006 a modifié les modalités de calcul du dégrèvement au titre du **plafonnement en fonction de la valeur ajoutée** (plafond de 3,5 % de la valeur ajoutée). La prise en charge des dégrèvements accordés aux entreprises est répartie entre l'Etat et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). L'Etat prend à sa charge le montant du dégrèvement à hauteur de la cotisation calculée à partir du taux de référence. Les collectivités et les EPCI à fiscalité propre prennent à leur charge un « ticket modérateur », correspondant à l'augmentation de leur taux d'imposition par rapport au taux de référence. L'importance de ce ticket modérateur dépend de deux facteurs : premièrement, le pourcentage de bases plafonnées (estimé à 44,60 % sur le territoire du Grand Besançon en 2009) ; deuxièmement, les évolutions du taux de TPU par rapport au taux de référence (taux de 2005 = 15,30 % pour le Grand Besançon),
- **la décision gouvernementale visant à instaurer un dégrèvement de la taxe professionnelle pour les biens d'équipement et les biens immobiliers acquis entre le 23 octobre 2008 et le 31 décembre 2009** ne devrait pas se traduire par un manque à gagner en 2009 (compensation par l'Etat).

Le 5 février dernier, **le Président de la République a annoncé la suppression de la taxe professionnelle à l'horizon 2010**, avant que la commission Balladur sur la réforme des collectivités locales n'ait rendu ces conclusions. Cette décision a été prise sans la moindre consultation préalable des associations représentatives des collectivités locales. Il n'a pas été proposé simultanément de solutions sérieuses de remplacement pour les ressources des collectivités. La suppression de la taxe professionnelle mettrait fin au juste retour des efforts accomplis par les collectivités pour accueillir des entreprises et leur offrir des services.

### III. VERS UN REcul DE L'AUTONOMIE FINANCIERE

La Loi de finances 2009 et les réformes de la taxe professionnelle se traduisent par un préjudice financier important pour le Grand Besançon :

- l'évolution de la dotation globale de fonctionnement est en diminution, en comparaison de l'inflation : 0,2 % en 2009, contre 1 % en 2008, 0,88 % en 2007 et 1,36 en 2005 et 2006,
- les allocations compensatrices de taxe professionnelles sont réduites de 26,8 %, soit une perte de près de 348 K € en 2009,
- depuis 2004, le manque à gagner des réformes successives de la TP est estimé à 34,95 M € pour le Grand Besançon.

#### **Impacts des Lois de Finances 2008 et 2009 pour le Grand Besançon :**

	Loi de finances 2008	Loi de finances 2009	Evolution 2009/2008 (%)	EvolutiOn 2009/2008 (montant°)
DGF	22 532 072	22 586 907	+ 0,2 %	+ 54 835 €
Allocations compensatrices de TP	1 296 569	948 850	- 26,8 %	- 347 719 €

#### **Manques à gagner pour le Grand Besançon résultant des réformes successives de la TP :**

REFORMES DE LA TP / CONSEQUENCES DIRECTES SUR LE PRODUIT FISCAL	MANQUE A GAGNER POUR 2009	CUMUL DES MANQUES A GAGNER DEPUIS 2004 *
Plafonnement à la valeur ajoutée	573 358	705 000
Suppression de la part salaire	6 500 000	29 700 000
Réforme France Télécom	1 320 000	3 450 000
Réduction de la part recettes	500 000	1 100 000
Dégrèvement pour les investissements nouveaux	En principe compensation intégrale	N'existait pas
<b>TOTAL</b>	<b>8 893 358</b>	<b>34 955 000</b>

\* hypothèse d'évolution des bases : +2,8 % par an sur la période 2004-2008

Le Grand Besançon connaît une faible croissance annuelle des bases de taxe professionnelle (+ 1,9 % par an depuis 2002 à comparer à une inflation moyenne de + 1,7 % par an), ce qui s'explique principalement par les pertes de bases France Télécom et par la réforme sur la part recettes des bases. Sans ces deux réformes, la croissance des bases du Grand Besançon aurait été de 2,8 % par an. Cette évolution est plus représentative du dynamisme économique réel du territoire.

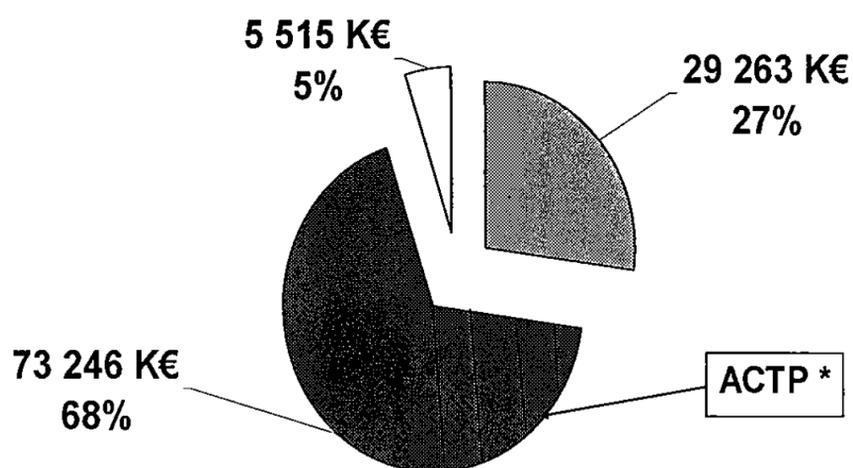
Notons toutefois que les dégrèvements successifs de taxe professionnelle ont profité à la croissance et à la compétitivité des entreprises du Grand Besançon.

#### IV. LA SENSIBILITE DE NOS RESSOURCES AU CONTEXTE ECONOMIQUE

Le Grand Besançon dispose essentiellement de ressources fiscales liées à la situation économique locale et de dotations de l'Etat.

Les 108 M € de recettes prévisionnelles de fonctionnement en 2009 pour le Grand Besançon proviennent de :

- Dotations de l'Etat : DGF, compensations fiscales, FDPTP, DGD...
- Economie du Grand Besançon (produit de TP et VT)
- Autres recettes (produits des services et domaine, produits sur opérations de gestion, subvention exceptionnelle, cessions, legs)



\*sur les 43,4 M € de produit TP : 20,5 M € (soit 47 %) sont reversés aux communes via l'attribution de compensation.

Dans un contexte économique et social incertain, le Grand Besançon s'engage pour le soutien à l'emploi et à l'activité par la réaffirmation de sa politique d'investissement prévue dans son programme pluriannuel 2009-2014.

Parallèlement le Grand Besançon accentue ses efforts de cadrage budgétaire initiés à partir de 2007. Nous restreignons, dans la durée, l'évolution de nos charges de fonctionnement. Nous utilisons de façon maîtrisée et modérée les deux leviers budgétaires que sont la fiscalité et le recours à l'emprunt.

### **I. UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX**

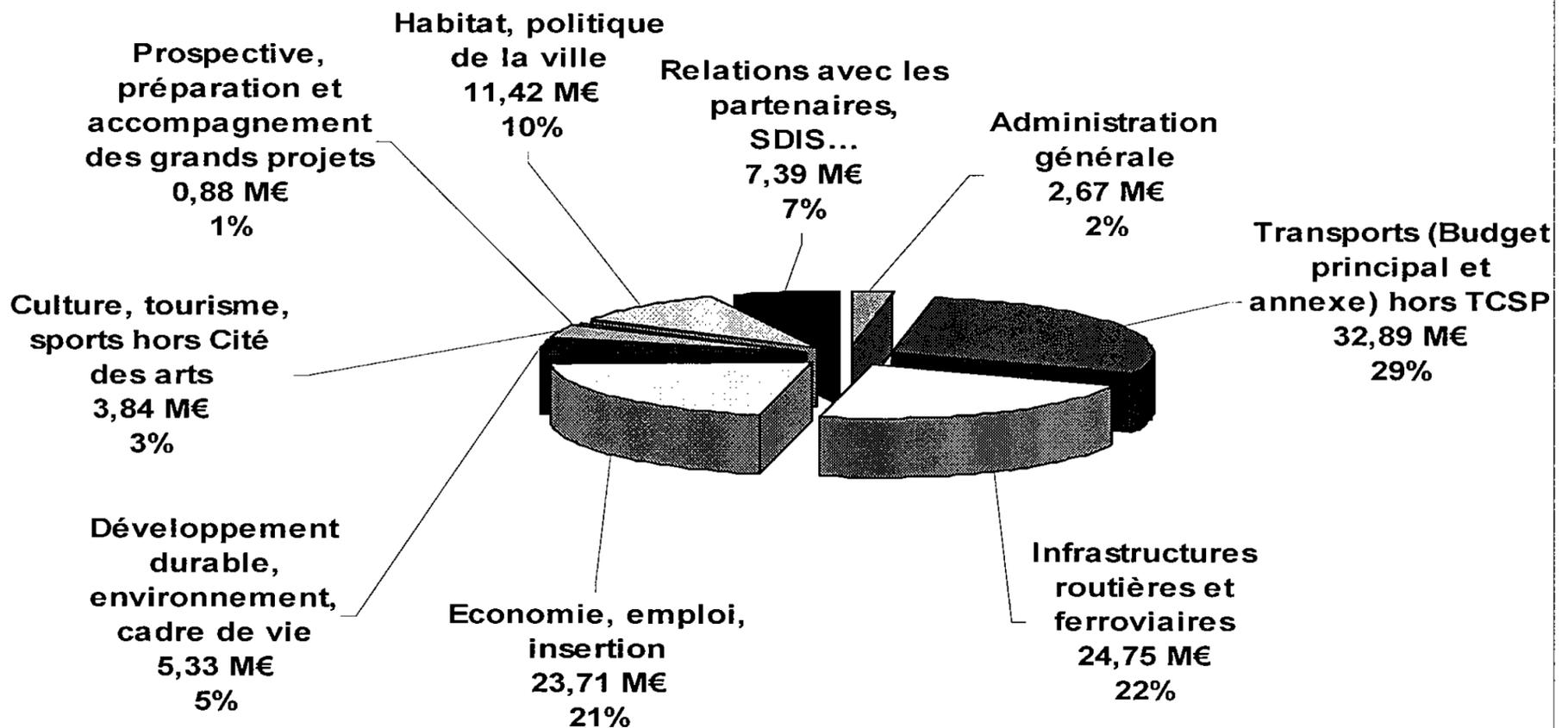
La mise en oeuvre des opérations d'investissement s'inscrit dans le cadre d'une gestion pluriannuelle, afin de garantir à la fois des taux de réalisation sans cesse plus soutenus et le respect des équilibres financiers. Le Grand Besançon considère qu'il s'agit de la meilleure façon d'agir en soutien de l'économie.

**Nous maintenons le « cap » du précédent PPIF (hors TCSP et Cité des arts) avec les projets phares suivants pour chacune des commissions :**

- en matière de transports, de déplacement et d'infrastructures, les principaux projets concernent les infrastructures routières (entrée Est 3,9 M €, contournement Ouest 14,6 M €), l'infrastructure LGV (6,2 M €) et les pôles d'échanges et de voiries (avec les parkings relais et la mise en oeuvre du schéma d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et matériels roulants soit 2,4 M €),
- en matière d'économie, d'emploi et d'insertion, les projets majeurs d'investissement concernent les zones économiques des Marnières (7,1 M €), des Portes de Vesoul (4 M €),
- en matière de développement durable, d'environnement et de cadre de vie, les principaux investissements sont la passerelle de la Malate (3,4 M €) et les opérations dites de centre de village (1,2 M €),
- en matière de culture, de tourisme et de sports, les principaux projets d'investissement concernent les équipements fluviaux (1,4 M €) et la valorisation du patrimoine (0,8 M €),
- en matière d'habitat et de politique de la ville, les investissements seront consacrés aux subventions au titre du Programme local de l'habitat (4,9 M €),
- concernant les relations avec les partenaires, les investissements majeurs concernent les travaux de construction des casernes des pompiers (6,4 M €).

Le programme pluriannuel d'investissement 2009-2014 est notre cadre de référence. A l'horizon 2014, le PPIF prévoit un ensemble d'opérations d'investissement – déjà engagées pour certaines – pour un montant global de 112,8 M €, hors TCSP et nouveau CRR (Cité des arts), soit 18,8 M € par an en moyenne sur la période (hypothèse de 100 % de réalisation annuelle, aucun report ni glissement). Ce niveau est compatible avec notre capacité d'autofinancement, à condition que le cadrage reste strictement respecté (sur les charges de fonctionnement notamment).

**Dépenses prévisionnelles d'investissement :  
Cumul PPIF 2009/2014 hors TCSP et Cité des arts**



Le TCSP, autonome dans son financement, et le nouveau CRR viendront s'ajouter à cette programmation. Pour ces deux projets, comme pour les autres, le Grand Besançon veille à les dimensionner au plus proche des besoins et de sa capacité de financement. Il escompte aussi des retombées sur l'emploi et l'activité des entreprises locales.

Par ailleurs, les charges de fonctionnement liées aux investissements achevés ou futurs sont systématiquement intégrées en fonction des données actuelles dans l'analyse prospective.

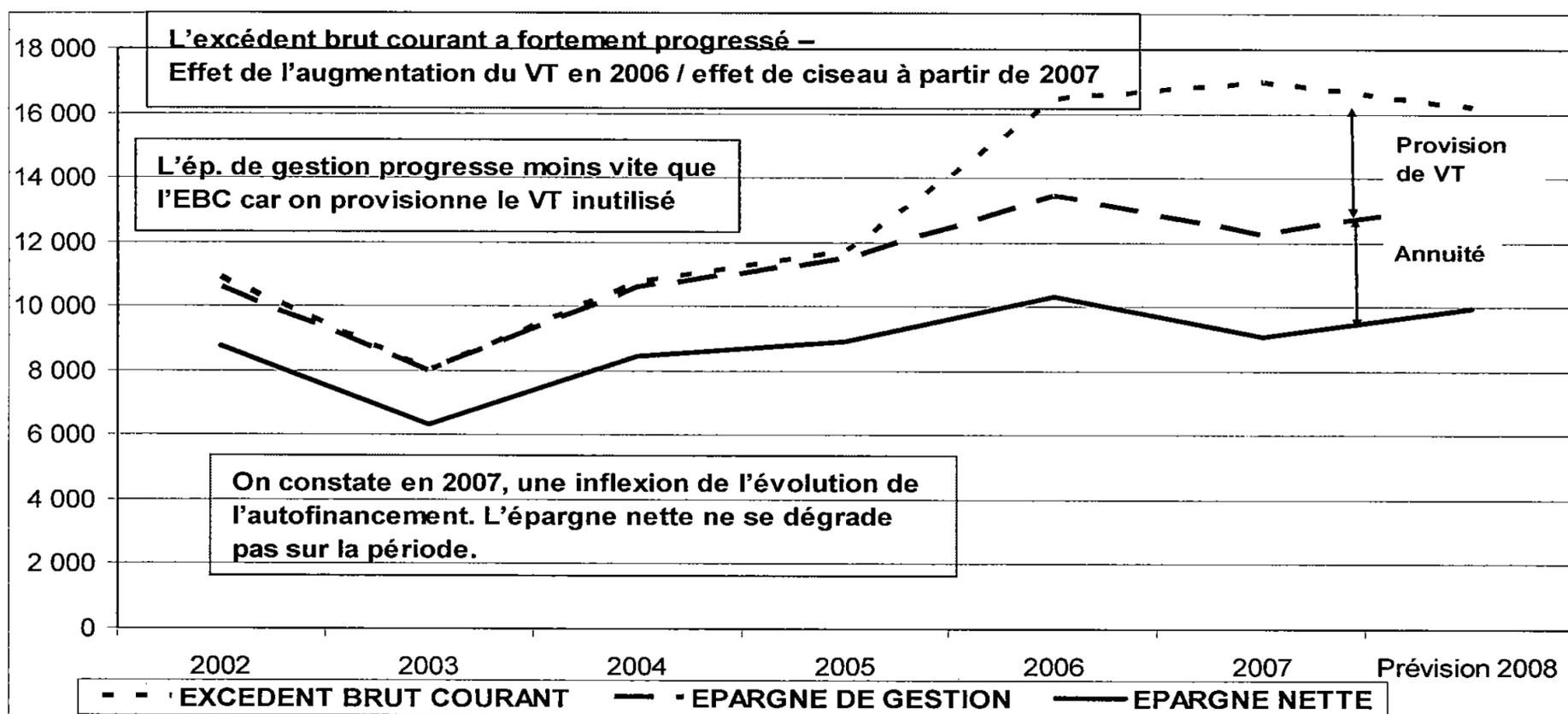
## II. UNE MAITRISE NECESSAIRE AFIN DE PRESERVER L'EPARGNE NETTE POUR CONTINUER A FINANCER NOS INVESTISSEMENTS

### A/ Une grande vigilance s'impose

Fin 2008, l'analyse du cabinet Ressources Consultants Finances a noté que, si la situation financière du Grand Besançon est saine aujourd'hui, plusieurs tendances pourraient s'accroître avec le temps, avec ou sans TCSP, si les efforts de cadrage entrepris depuis 2007 n'étaient pas strictement poursuivis.

Ainsi, les principaux points de fragilité du Grand Besançon sont les suivants :

- un **effet de ciseaux** entre les charges et les produits de fonctionnement,
- une **forte progression des subventions aux budgets annexes** (CRR et transport hors TCSP) qui détériore l'épargne de gestion.



#### Rappel :

- L'Excédent Brut Courant (EBC) matérialise la différence entre les produits courants et les charges courantes. Ce solde met en évidence la capacité de la CAGB à maîtriser l'évolution de ses charges par rapport à ses ressources.
- Quand on retranche de l'EBC le solde des produits exceptionnels larges (y compris les provisions) on obtient l'Épargne de Gestion.
- Après avoir payé les intérêts de la dette grâce à l'Épargne de Gestion on obtient l'Épargne Brute, puis après le remboursement du capital de la dette, l'Épargne Nette qui représente la capacité d'autofinancement de la CAGB.

B/ Un cadrage strict à maîtriser dans la durée afin que le niveau d'investissement programmé soit compatible avec l'autofinancement

Nos exigences de bonne gestion portent sur :

- une constance sans faille dans la maîtrise des charges de fonctionnement avec un plafond de 3 % par an maximum pour l'évolution des charges de personnel et de 2 % par an pour l'évolution des autres charges courantes,
- une programmation pluriannuelle de l'investissement ajustée à l'évolution des marges de manœuvre (autofinancement),
- des garanties « antidérapage » par la définition d'un plafond maximal pour l'investissement du TCSP (200 M € plus ou moins 20 M €) et par la définition d'une condition à la réalisation de la Cité des arts (l'obtention de la subvention de l'Etat),
- la maîtrise du niveau et de la progression des subventions aux budgets annexes. A cet égard, le niveau de la Délégation de Service Public transports hors TCSP et son évolution, qui seront renégociés dans un avenir proche, sont des données fondamentales pour les équilibres futurs. De la même façon, le projet de nouveau CRR (Cité des arts) est un élément déterminant pour nos finances.

En outre, le Grand Besançon veille à poursuivre l'effort d'optimisation de son potentiel de ressources par :

- la meilleure connaissance de ses bases fiscales dans le cadre d'un rapprochement déjà engagé avec les services fiscaux de l'Etat pour la taxe professionnelle et avec les URSSAF pour le versement transport,
- la recherche systématique de subventions, de partenariats et de mutualisations.

C/ La stratégie en matière de fiscalité

L'augmentation du taux de taxe professionnelle, de 13,34 % en 2001 à 15,47 % en 2006 et jusqu'en 2008, était indispensable pour stabiliser le niveau d'épargne et maintenir la capacité d'intervention du Grand Besançon. Malgré cette hausse, le taux de taxe professionnelle est toujours inférieur de 10 % au taux moyen des communautés d'agglomération en 2008 (17,22 % en moyenne en 2007, 17,24 % en moyenne en 2008).

Durant trois exercices, le Grand Besançon n'a pas augmenté les taux. Les réformes successives de la taxe professionnelle se sont traduites par des manques à gagner qui se sont accumulés avec les années. En cumulé depuis 2004, ce sont près de 35 M € de pertes de recettes.

La hausse de la fiscalité doit être maîtrisée, modérée et étalée dans le temps. Le produit supplémentaire doit être largement orienté vers l'investissement. C'est pourquoi, la stratégie fiscale repose sur une hausse de 10 % de la taxe professionnelle entre 2008 et 2018. Cela correspond au passage de 15,47 % à 17 % en 2018 (ce niveau de 2018 sera toujours inférieur à la moyenne nationale de 2008 des communautés d'agglomération).

Concrètement, dès 2009, le taux de TP sera augmenté de + 0,40 point (passage de 15,47 % à 15,87 %). L'intérêt de cette hausse réside aussi dans le fait de se prémunir des effets d'une éventuelle limitation de l'effet taux après 2010, voir une suppression/remplacement de la TP par une compensation (autant être compensé au taux maximum), comme l'indique l'annonce récente du Président de la République.

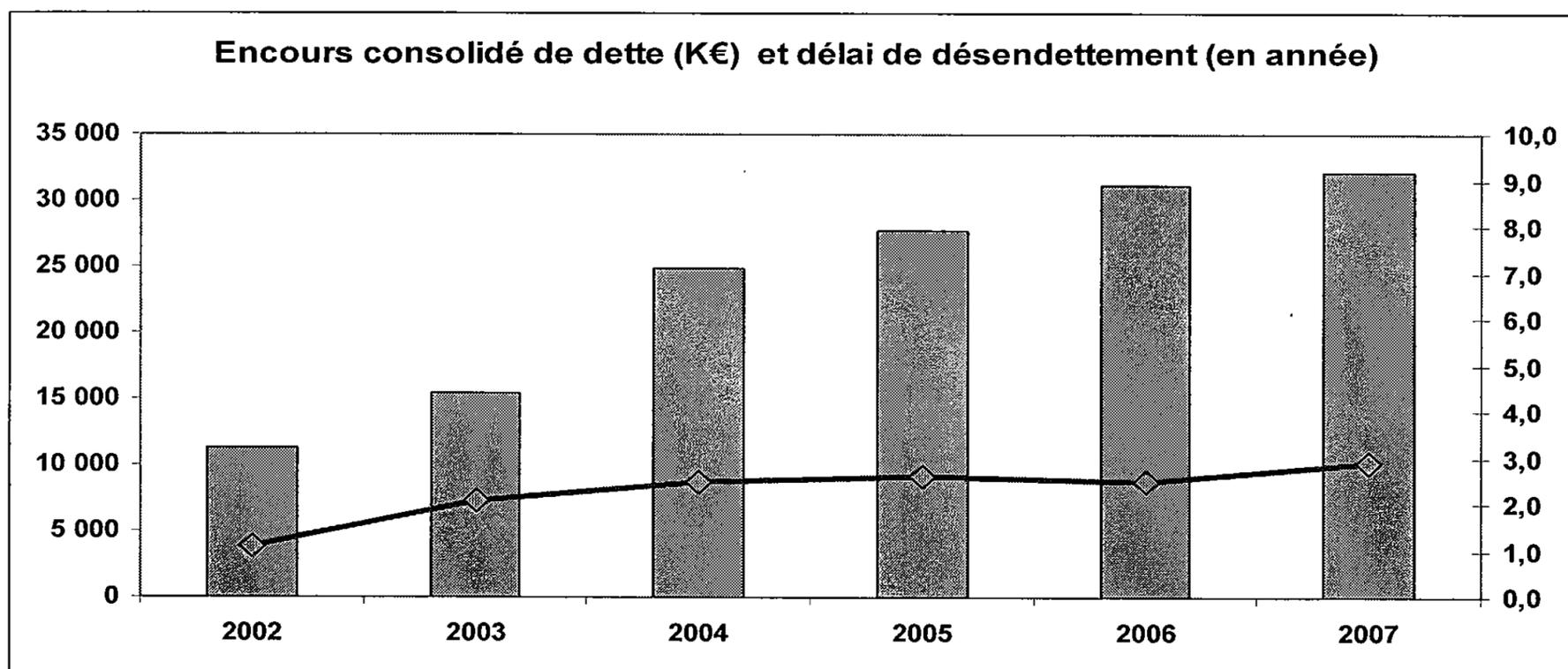
Rappel pour 2009 (évolution de la fiscalité déjà votée) :

Le taux de VT est augmenté de + 0,5 point (passage de 1,30 % à 1,80 %, par la délibération communautaire du 21 octobre 2008). Associé à une évolution physique des bases estimées à 2,50 %, il générera un produit supplémentaire de 9 M €. Le TCSP, incluant les investissements, les remboursements d'emprunts et le fonctionnement qui lui est directement lié, est ainsi entièrement financé par le versement transport, sans accroître la subvention d'équilibre du budget principal.

Le tarif moyen de la REOM 2009, pondéré aux populations de chaque secteur tarifaire, connaît une majoration de 1,8 %. Le tarif moyen pondéré s'établit ainsi à 70,8 € par habitant par an (délibération communautaire du 18 décembre 2008).

D/ La maîtrise de la phase d'endettement

Comme toutes les communautés d'agglomération de création récente, le Grand Besançon est en phase d'endettement. Le stock de dette se stabilisera lorsque le premier emprunt réalisé par le Grand Besançon s'éteindra et pourra être remplacé par un nouvel emprunt de même niveau (dans une dizaine d'année). Cet élément est fondamental : la fixation du taux d'épargne aujourd'hui doit tenir compte du niveau futur de l'annuité, lorsque la dette sera stabilisée. Autrement dit, il ne faut pas consommer aujourd'hui toutes les marges de manoeuvre.



Au compte administratif prévisionnel 2008, l'encours consolidé s'élève à 33,3 M €. Le ratio encours/épargne brute qui mesure la capacité de la CAGB à rembourser sa dette à partir de son épargne est bas (3 ans en 2008). Son évolution est contrôlée. Ce ratio témoigne de la bonne situation financière actuelle et d'un endettement maîtrisé, qu'il convient de poursuivre par un cadrage strict à maintenir dans le temps.

Au cours de l'année 2008, le cabinet Ressources Consultant Finances a effectué une analyse prospective des finances du Grand Besançon allant jusqu'à 2018. Une prospective s'arrêtant en 2014 ne saurait suffire quand on considère des investissements tels que le nouveau CRR (Cité des arts) et surtout le TCSP. Ces travaux ont été partagés avec la Ville de Besançon dans le cadre d'un groupe de travail associant élus et techniciens. Les conclusions et recommandations constituent un cadre de référence pour la maîtrise des équilibres budgétaires.

Tout au long de la préparation budgétaire 2009, ces analyses ont fait l'objet d'actualisations, afin d'intégrer toutes les modifications issues des discussions et des arbitrages budgétaires (glissement de projets notamment). Ainsi, les résultats de la prospective ci-dessous, intègrent l'ensemble des lignes du PPIF 2009-2014 (budget principal, les budgets annexes, incluant les projets de TCSP et du nouveau CRR). En revanche l'analyse est faite hors budget annexe déchets, équilibré par nature.

### **I. LES HYPOTHESES DE L'ANALYSE PROSPECTIVE CONSOLIDEE (HORS BUDGET ANNEXE DECHETS)**

Rappel des principales hypothèses qui forment un ensemble qualifié de « prudent » (Ressources Consultants Finances) :

#### **Budget principal :**

- évolution des charges de personnel : + 3 % par an,
- évolution des charges courantes hors personnel : + 2 % par an,
- niveau d'investissement : PPI actuel 2009-2014,
- évolution des taux de fiscalité : hausse de 10 % de la taxe professionnelle entre 2008 et 2018 (cela correspond au passage de 15,47 % à 17 % en 2018),
- évolution des bases fiscales : + 2 % /an pour la TP.

#### **Budget annexe Transport :**

- produit de VT :
  - taux de VT : 1,80 % à compter de 2009,
  - évolution des bases : + 2,5 % par an.
- niveau d'investissement tramway : 210 M € valeur 2008 (soit 236 M € actualisés) subventionnés à 60 M €,
- évolution de la DSP :
  - DSP hors exploitation du tramway : 22,4 M € en 2009 actualisés à + 3,5 % par an,
  - DSP avec exploitation du tramway : supplément de 3,3 M € à compter de 2014 actualisé à + 4 % par an.

*A noter que dans la prospective, le TCSP et le CRR ont des valeurs actualisées.*

Les précautions méthodologiques fortes inhérentes à toute prospective :

- par principe, le niveau d'incertitudes (et donc de risque) augmente proportionnellement avec la durée des simulations,
- par hypothèse, le périmètre de compétences du Grand Besançon est constant,
- ne sont pas simulées, car inconnues, une réforme de la TP, du FCTVA, des dotations, une réorganisation des échelles territoriales etc.

## II. LES RESULTATS DE LA PROSPECTIVE CONSOLIDÉE (HORS BUDGET ANNEXE DECHETS)

Sur une durée longue, la prospective montre qu'une fois passés les pics des investissements (2014), la situation financière se stabilise et l'on retrouve les ratios financiers attendus (niveau d'épargne et délai de désendettement).

Montants (K€)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Chaîne de l'épargne</b>										
Impôts et taxes	73 246	75 431	77 709	79 869	81 837	83 856	85 926	88 047	90 220	92 447
Dont TP	43 410	44 852	46 368	47 747	48 914	50 113	51 341	52 599	53 889	55 210
Dont VT	29 742	30 485	31 248	32 029	32 829	33 650	34 491	35 354	36 238	37 143
Dotations de l'Etat	29 263	29 705	30 172	30 588	31 012	31 432	31 833	32 239	32 647	33 060
Dont DGF	22 587	22 949	23 332	23 665	24 003	24 336	24 650	24 966	25 284	25 605
Dont FDPTP	2 069	2 069	2 069	2 069	2 069	2 069	2 069	2 069	2 069	2 069
Allocations compensatrices de TP	949	961	975	988	1 002	1 015	1 028	1 041	1 053	1 065
Produits de fonctionnement courants	3 939	3 783	3 833	3 850	3 619	3 630	3 633	3 636	3 639	3 642
Produits exceptionnels (libération provision VT)	1 576	4 381	3 978	0	0	0	0	0	0	0
<b>Produits fonctionnement</b>	<b>108 024</b>	<b>113 300</b>	<b>115 692</b>	<b>114 307</b>	<b>116 468</b>	<b>118 918</b>	<b>121 392</b>	<b>123 922</b>	<b>126 506</b>	<b>129 149</b>
Evolution des produits de fonctionnement		5%	2%	-1%	2%	2%	2%	2%	2%	2%
Charges courantes	60 370	60 872	62 274	63 752	65 355	70 714	71 961	73 847	75 794	77 802
Charges d'atténuation	23 775	23 890	24 005	23 974	24 074	24 177	24 283	24 392	24 504	24 620
Dont AC versée	20 535	20 535	20 535	20 407	20 407	20 407	20 407	20 407	20 407	20 407
Dont DSC versée	3 000	3 115	3 230	3 327	3 427	3 530	3 636	3 745	3 857	3 973
Ch. Exceptionnelles (dép. imprévues, ligne de trésorerie)	507	507	507	507	507	507	507	507	507	507
<b>Charges fonctionnement hors intérêts</b>	<b>84 652</b>	<b>85 269</b>	<b>86 786</b>	<b>88 233</b>	<b>89 936</b>	<b>95 398</b>	<b>96 751</b>	<b>98 746</b>	<b>100 805</b>	<b>102 929</b>
Evolution des charges de fonctionnement		1%	2%	2%	2%	6%	1%	2%	2%	2%

<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>23 372</b>	<b>28 031</b>	<b>28 906</b>	<b>26 074</b>	<b>26 532</b>	<b>23 520</b>	<b>24 641</b>	<b>25 176</b>	<b>25 701</b>	<b>26 220</b>
Intérêts	1 584	1 944	2 726	4 422	7 214	9 131	8 608	8 160	8 067	7 946
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>21 788</b>	<b>26 087</b>	<b>26 180</b>	<b>21 652</b>	<b>19 318</b>	<b>14 389</b>	<b>16 033</b>	<b>17 016</b>	<b>17 634</b>	<b>18 274</b>
Capital	2 285	2 234	2 590	3 218	3 996	14 235	11 209	4 625	4 796	4 837
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>19 503</b>	<b>23 853</b>	<b>23 590</b>	<b>18 434</b>	<b>15 322</b>	<b>154</b>	<b>4 824</b>	<b>12 391</b>	<b>12 838</b>	<b>13 437</b>

<b>Financement investissement</b>										
Dép d'Inv hors annuité en capital	51 369	58 410	80 362	99 245	89 627	24 194	13 627	13 418	13 427	13 436
Dépenses d'équipement	51 232	58 183	80 130	98 950	89 627	24 194	13 627	13 418	13 427	13 436
Dont TCSP (210M€ actualisés)	8 285	13 635	44 818	83 275	75 097	10 793	219			
Dont nouveau CRR (participation CAGB)	7 239	9 079	7 640	1 071						
Dont Cité des Arts (avances de la CAGB aux partenaires)	5 923	7 570	6 688	1 910						
Dont investissements budget principal **	21 946	21 497	14 031	11 412	12 427	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000
Dont autres investissements ***	7 838	6 402	6 953	1 282	2 103	2 401	2 408	2 418	2 427	2 436
Remboursement anticipé emprunt ZA du Noret	138	227	232	295	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>17 091</b>	<b>21 270</b>	<b>18 982</b>	<b>16 627</b>	<b>29 096</b>	<b>21 026</b>	<b>5 974</b>	<b>2 252</b>	<b>2 252</b>	<b>2 252</b>
FCTVA	2 255	2 920	1 943	871	1 039	842	842	842	842	842
Cité des Arts ( Remboursement des avances par partenaires)	5 894	7 370	6 688	1 910	0	0	0	0	0	0
Subventions	8 942	10 980	10 351	13 846	28 057	20 184	5 132	1 410	1 410	1 410
Dont subvention TCSP	0	1 127	4 427	11 205	20 819	18 774	3 723	0	0	0
Dont subvention CRR	3 790	4 760	4 000	990						
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>19 503</b>	<b>23 853</b>	<b>23 590</b>	<b>18 434</b>	<b>15 322</b>	<b>154</b>	<b>4 824</b>	<b>12 391</b>	<b>12 838</b>	<b>13 437</b>
<b>VARIATION DE L'EXCEDENT</b>	<b>0</b>	<b>329</b>	<b>823</b>	<b>431</b>	<b>1 015</b>	<b>-358</b>	<b>-380</b>	<b>3 326</b>	<b>3 566</b>	<b>3 926</b>

<b>EMPRUNT *</b>	<b>14 776</b>	<b>13 616</b>	<b>38 614</b>	<b>64 614</b>	<b>46 226</b>	<b>2 658</b>	<b>2 449</b>	<b>2 103</b>	<b>1 904</b>	<b>1 674</b>
<b>EMPRUNT HORS TCSP *</b>	<b>14 776</b>	<b>13 616</b>	<b>11 087</b>	<b>3 764</b>	<b>0</b>	<b>2 658</b>	<b>2 449</b>	<b>2 103</b>	<b>1 904</b>	<b>1 674</b>

\* Le montant de l'emprunt intègre l'excédent global de clôture

\*\* sans investissements nouveaux, sur la base du PPI actualisé, sans anticipation de glissements

\*\*\* autres investissements : principalement acquisitions de bus, aménagement dépôt de bus de Planoise, Infrastructure ferroviaire Nord

Calculs effectués :

- avec retraitement des flux croisés

- Présentation du produit de TP, par soucis de continuité de l'analyse, hors réforme de la nomenclature M14 au 1er janvier 2009

Rappels :

- montant total PPIF 2009-2014 TCSP : 236 M€ avec l'actualisation (soit 210 M€ en valeur 2008)

- montant total PPIF 2009-2014 Cité des arts : 46,8M€ (somme des parts des partenaires Grand Besançon, Région Franche-Comté et Ville de Besançon)

- montant total PPIF 2009-2014 nouveau CRR : 25M€

Les résultats montrent une situation financière acceptable. L'épargne nette évolue progressivement avec la hausse des annuités de la dette pour atteindre 13,4 M € en 2018. En 2014, l'épargne brute est d'un niveau satisfaisant (14,3 M €) alors que l'épargne nette est voisine de zéro (152 K €). Mais cette dernière correspond à un remboursement de capital d'un emprunt relais mobilisé en 2013, en attente du versement des subventions du projet TCSP dès 2014.

La capacité de désendettement (encours de dette rapportée à l'épargne brute) est de 7,1 années en 2012, de 12,8 années en 2014 (pic de la période 2009-2018) et de 9,1 années en 2018, ce qui traduit un niveau acceptable et stabilisé dans le temps.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ratio de désendettement (en année)	2,1	2,2	3,5	7,1	10,1	12,8	11,0	10,2	9,7	9,1
Encours de dette ( en K€)	45 688	56 843	92 634	153 736	195 965	184 388	175 628	173 105	170 213	167 050

## PARTIE 5 : LES EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2009

### I. LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDE 2009

Le budget primitif consolidé intègre le budget principal et les quatre budgets annexes (transports, CRR, zone du Noret et déchets).

#### A/ Un volume budgétaire maîtrisé

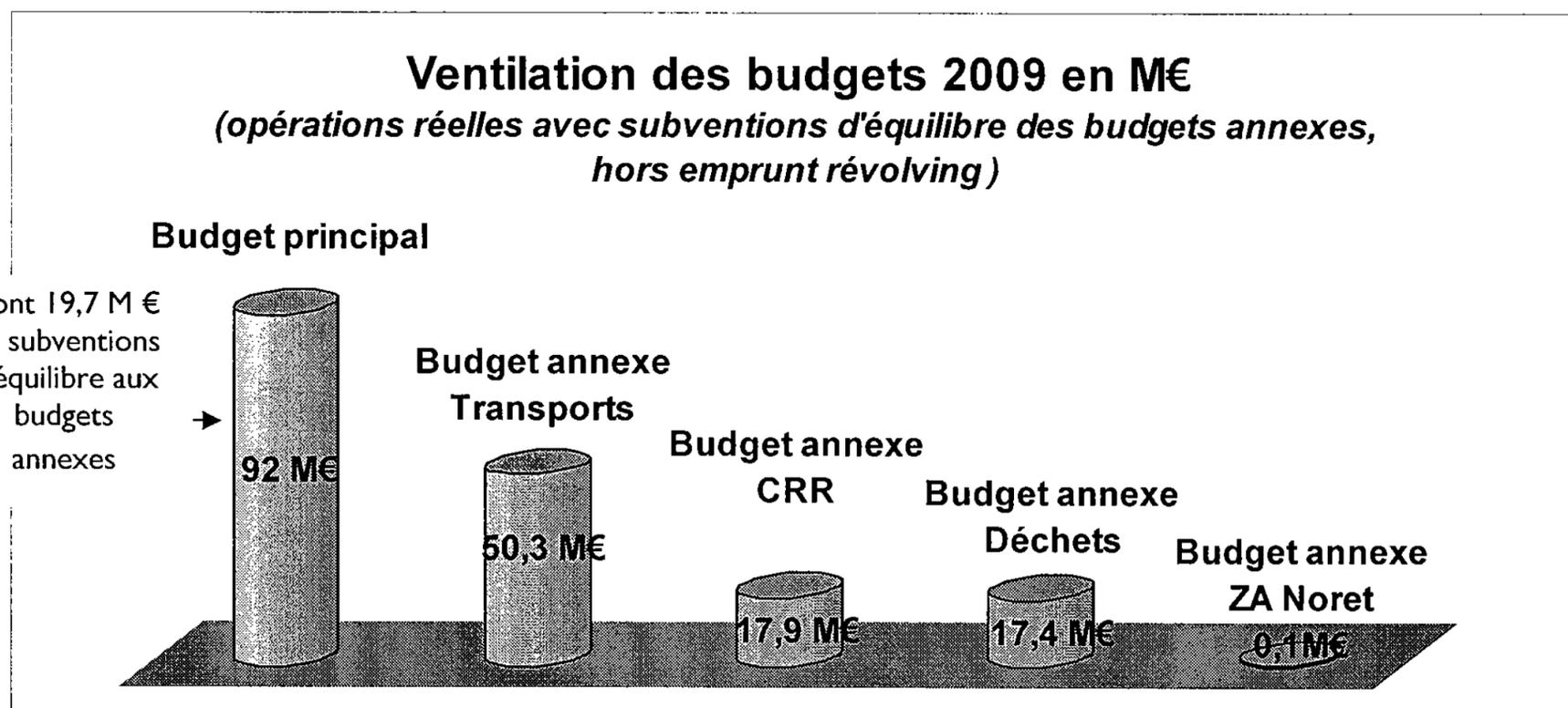
Hors gestion active de la dette, le budget général (investissement et fonctionnement) avec neutralisation des subventions d'équilibre aux budgets annexes (sans opérations d'ordre, reprise des résultats et opérations emprunt revolving) s'établit à 158,1 M € en hausse de 7,8 % par rapport à budget primitif 2008 (146,7 M €).

DEPENSES REELLES ( en €)	BP 2009
Propositions des compétences et de l'administration générale	45 049 162
Subvention d'équilibre aux budgets annexes	19 661 332
Reversement aux communes (ACTP, DSC)	23 534 916
Constitution provision de VT	0
Résultats N-I	DM I
Opérations financières	3 796 294
<b>Sous-total budget principal</b>	<b>92 041 704</b>
Budget Transports	50 252 844
Budget CRR	17 919 171
Budget Zone d'activités du Noret	28 570
Budget Déchets	17 393 806
Remboursement d'emprunt au titre de la zone d'activités du Noret	137 718
<b>Sous-total budgets annexes</b>	<b>85 732 109</b>
<b>TOTAL budget général</b>	<b>177 773 813</b>
<b>TOTAL budget général avec neutralisation subventions d'équilibre budgets annexes</b>	<b>158 112 481</b>
RECETTES REELLES ( en €)	BP 2009
Propositions des compétences et de l'administration générale	9 208 455
AC reçue des communes	93 479
Dotations et fiscalité	69 588 476
Reprise provision de VT	1 576 475
Résultats N-I	DM I
Recours à l'emprunt	11 574 819
<b>Sous-total budget principal</b>	<b>92 041 704</b>
Budget Transports	33 819 664
Budget CRR	11 516 347
Budget Zone d'activités du Noret	140 000
Budget Déchets	16 661 806
Subvention d'équilibre aux budgets annexes	19 661 332
Recours à l'emprunt	3 932 960
<b>Sous-total budgets annexes</b>	<b>85 732 109</b>
<b>TOTAL budget général hors gestion active de la dette</b>	<b>177 773 813</b>
<b>TOTAL budget général avec neutralisation subventions d'équilibre budgets annexes</b>	<b>158 112 481</b>

*Hors gestion active de la dette = hors opérations emprunts revolving*

Le détail de ces rubriques, budget par budget, est présenté ci-dessous.

## B/ Ventilation des budgets



## C/ Ventilation par commission

Le tableau ci dessous présente la répartition des dépenses et recettes 2009 par commission. Les subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes, le recours à l'emprunt, les opérations financières, les reversements aux communes, la reprise de la provision de VT, ainsi que les emprunts revolving ne sont donc pas intégrés.

COMMISSIONS			DEPENSES REELLES 2009 (Investissement & Fonctionnement)	RECETTES REELLES 2009 (Investissement & Fonctionnement)
BUDGET PRINCIPAL	Commission 1	Administration générale	3 858 066	2 273 821
		Charges de personnel	7 390 391	
	commission 2	Transports, Déplacements, infrastructures (Budget principal)	11 031 225	2 138 482
	commission 3	Economie, emploi, insertion	4 971 082	683 228
	commission 4	Développement durable, environnement, cadre de vie	2 774 740	1 461 396
	commission 5	Culture, tourisme, sports	2 600 589	1 456 655
	commission 6	Prospective, préparation et accompagnement des grands projets	1 132 500	0
	commission 7	Habitat, politique de la ville	2 756 500	1 477 500
	commission 8	Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs et aides aux communes	8 534 069	55 000
TOTAL			45 049 162	9 546 082
BUDGETS ANNEXES	Transports	commission 2	50 252 844	33 819 664
	CRR	commission 5	17 919 171	11 516 347
	Zone du NORET	commission 3	166 288	140 000
	Déchets	commission 9	17 393 806	16 661 806
TOTAL			85 732 109	62 137 817
BUDGET CONSOLIDE	TOTAL		130 781 271	71 683 899

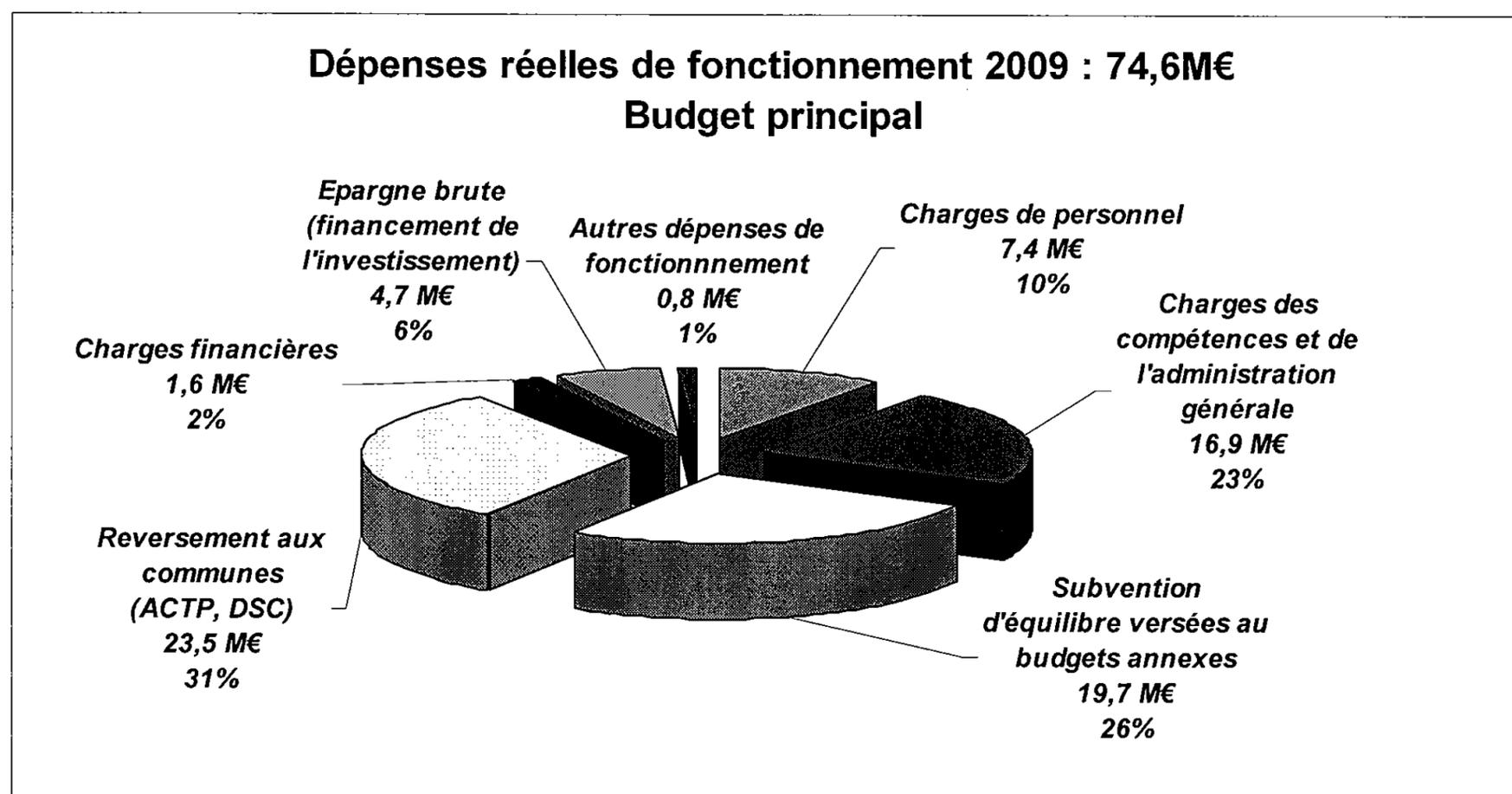
## II. LE BUDGET PRINCIPAL

### A/ Dépenses de fonctionnement (budget principal)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT * Budget principal	Budget 2008 (Budget primitif + Décisions modificatives)	Budget primitif 2009	% évolution 2009/2008
Charges de personnel	7 006 491	7 390 391	5,5%
Charges de personnel neutralisées des transferts	0	7 132 381	1,8%
Charges des compétences et de l'administration générale	16 777 409	16 920 681	0,9%
Subvention brute d'équilibre Budget annexe Transports **	16 362 451	15 693 189	-4,1%
Constitution de la provision de VT	3 218 545	0	-100,0%
Subvention d'équilibre Budget annexe CRR	3 735 198	3 941 855	5,5%
Participation subvention d'équilibre budget annexe Zone du Noret	51 445	26 288	-48,9%
<b>Sous total compétences</b>	<b>47 151 539</b>	<b>43 972 404</b>	<b>-6,7%</b>
Attribution de compensation de Taxe Professionnelle (ACTP)	21 143 500	20 534 500	-2,9%
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	2 868 637	3 000 416	4,6%
<b>Sous total reversements aux communes</b>	<b>24 012 137</b>	<b>23 534 916</b>	<b>-2,0%</b>
Remboursement des intérêts de la dette	799 118	1 280 936	60,3%
Prélèvement au titre du plafonnement de la TP en fonction de la Valeur ajoutée (ticket modérateur)	0	573 358	-
Autres frais financiers (ligne de trésorerie...)	313 000	300 000	-4,2%
dépenses imprévues	116 525	200 000	71,6%
Autres dépenses de fonctionnement (créances irrécouvrables...)	12 503	7 000	-44,0%
<b>Sous total opérations financières</b>	<b>1 241 146</b>	<b>2 361 294</b>	<b>90,3%</b>
<b>Autofinancement des investissements ou épargne brute</b>	<b>6 193 819</b>	<b>4 724 340</b>	<b>-23,7%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>78 598 640</b>	<b>74 592 954</b>	<b>-5,1%</b>

\* Opérations réelles

\*\* la subvention d'équilibre réelle (en intégrant les opérations de provision de VT) est de 12 755 410 € au budget 2008 et sera de 14 116 714 € au budget 2009.



- ↳ 5,1 %

  - **Les dépenses de fonctionnement** diminuent globalement de - 5,1 % en nominal, soit - 7,1 % de baisse en réel, ce qui souligne l'effort réel de maîtrise des charges. Les dépenses de fonctionnement sont ainsi réduites d'environ 4 M € en 2009, en tenant compte des transferts mais aussi de l'arrêt de la constitution de la provision VT.
- ↗ 0,9 %

  - **Les charges des compétences et de l'administration générale** augmenteraient de 0,9 % (+ 143 K €) du fait principalement à une actualisation de la contribution à verser au SDIS (notification du 26 décembre 2008). Au total, plus de 16,9 M € sont consacrés aux charges de fonctionnement hors personnel.
- ↗ 1,8 %

  - **Les frais de personnel** (hors transferts) évoluent de 1,8 % par rapport au budget 2008, cette augmentation tenant compte du Glissement Vieillesse Technicité.
- ↳ 2 %

  - **Les reversements aux communes** baisseraient de 2 % (soit 468 221 €). D'une part, l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle (ACTP) diminuerait de 2,9 % du fait de la prise de compétence par le Grand Besançon, à compter du 1er janvier 2009, de la Mission Locale, du dispositif de Zone franche urbaine (ZFU) et du Service d'amorçage de projets (SAP), et de l'Association de surveillance de la qualité de l'air (ASQAB). D'autre part, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) augmenterait de 4,6 %, selon les estimations sur les surfaces économiques nouvelles créées et les créations d'aires d'accueil des gens du voyage.
- ↗ 90,3 % soit

  - **Les charges financières**, seraient en progression de 90,3 % par rapport à 2008.  
 Cette évolution s'explique en partie par l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2009, de la mise à jour de l'instruction comptable et budgétaire M14 qui entraîne une modification dans les modalités d'enregistrement comptable du ticket modérateur, considéré jusqu'à présent comme une moindre recette. Le ticket modérateur, qui est à la charge des collectivités, doit désormais être enregistré comme une dépense en section de fonctionnement du budget primitif et non plus comme une moindre recette.  
*Par conséquent, il sera inscrit au compte 7311 du budget primitif (en recette) un montant de 43 983 719 € ; un montant de 573 358 € (montant prévisionnel du ticket modérateur) sera quant à lui inscrit en dépense au compte 73.*  
 Neutralisation faite de cette réforme, les charges financières augmentent de 44,1 % du fait de la hausse de l'encours de dette (à conditions financières connues), pour s'établir à 1 787 936 €.
- ↗ 44,1 % après neutralisation du ticket modérateur TP

  - Dans le cadre d'une gestion active de la dette et de la trésorerie, le Grand Besançon poursuit en 2009 la pratique des remboursements temporaires **d'emprunts « revolving »**, ce qui devrait réduire la progression des frais financiers. Les emprunts « revolving » donnent la possibilité de procéder à des remboursements temporaires d'emprunts, ce qui aboutit à une baisse des frais financiers.  
 Ces remboursements nécessitent de prévoir l'enveloppe financière à l'intérieur de laquelle le Grand Besançon a la faculté d'effectuer des remboursements temporaires : il s'agit d'une inscription budgétaire équilibrée, en dépenses et en recettes

- **Du fait de la mise en place de la taxe spéciale d'équipement (TSE)** par l'Etablissement public foncier, aucune inscription budgétaire n'est nécessaire en 2009 pour cette action.
- **La contribution du budget principal aux budgets annexes** pèsera sur le budget principal à hauteur de 19,6 M €, ce qui correspondrait à :
  - l'actualisation annuelle de la DSP transport urbain et des marchés affréteurs périurbains (15 M € pour le budget annexe Transports, hors opération de provision VT, soit 14,1 M € de subvention réelle en prenant en compte la reprise de la provision VT),
  - essentiellement à la hausse normale des charges de personnel du CRR (40 000 € d'augmentation à ce titre) et de l'annuité de la dette générée par la construction du nouveau CRR (70 000 € d'annuité de dette prévisionnelle en 2009). Cela porte à 3,9 M € la subvention d'équilibre pour le budget annexe CRR,
  - pour le budget Zone du Noret, 26 288 € sont prévus.
- En 2009, il n'est pas prévu de **constitution de provision de VT** : le produit de VT de 2009 est affecté directement et entièrement au financement des études TCSP prévues en 2009 dans le projet détaillé.

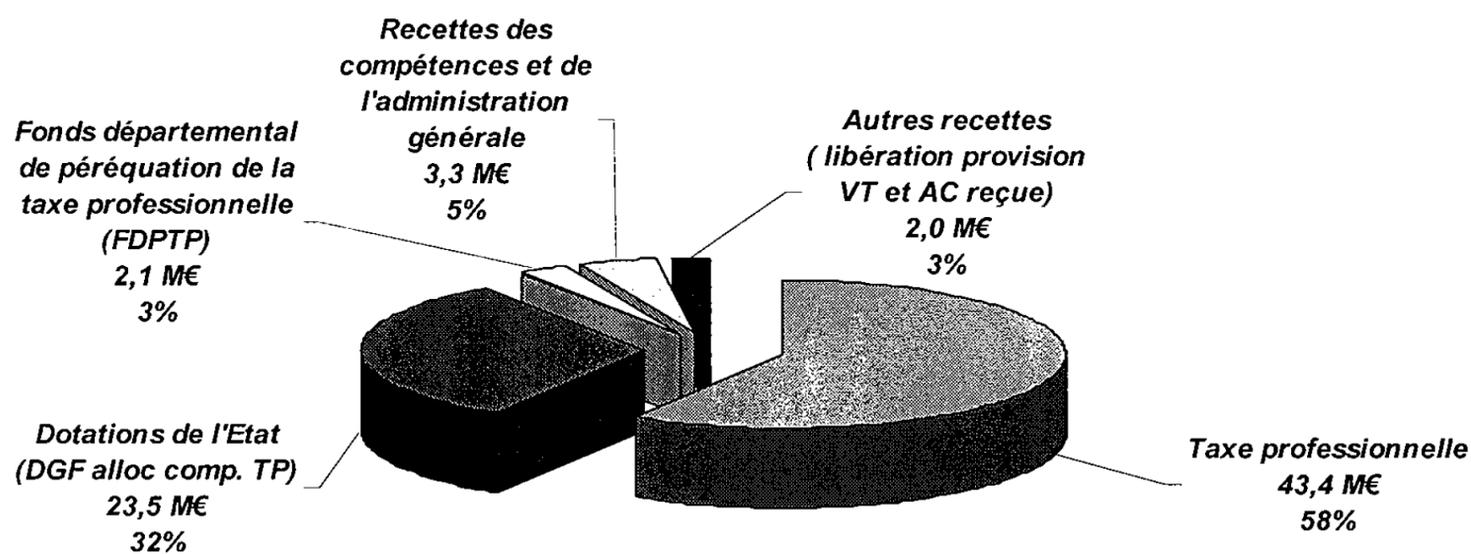
L'épargne brute dégagée, constituant une des sources de financements des investissements diminue de 20 % par rapport à 2008 (soit 1,5 M €). Hors subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, l'épargne brute de 2009 se maintient à son niveau de 2008 voire augmente légèrement de 0,07 M €.

#### B/ Recettes de fonctionnement (budget principal)

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT *</b> Budget principal	<b>Budget 2008</b> (Budget primitif + Décisions modificatives)	<b>Budget primitif 2009</b>	<b>% évolution</b> <b>2009/2008</b>
Recettes des compétences et de l'administration générale	3 509 123	3 334 524	-5,0%
Taxe professionnelle (hors ticket modérateur en 2009)	42 291 789	43 983 719	4,0%
<i>Soit produit de TP neutralisé de la réforme comptable M14</i>	42 291 789	43 410 361	2,6%
Allocations compensatrices de taxe professionnelle	1 296 569	948 850	-26,8%
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	22 532 073	22 586 907	0,2%
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	2 050 000	2 069 000	0,9%
ACTP perçue	93 500	93 479	0,0%
Reprise provision VT	6 825 586	1 576 475	-76,9%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>78 598 640</b>	<b>74 592 954</b>	<b>-5,1%</b>

\* Opérations réelles

**Recettes réelles de fonctionnement 2009 : 74,6M€ \***  
**Budget principal**



\* 74,6M€ dont 573 358€ de ticket modérateur

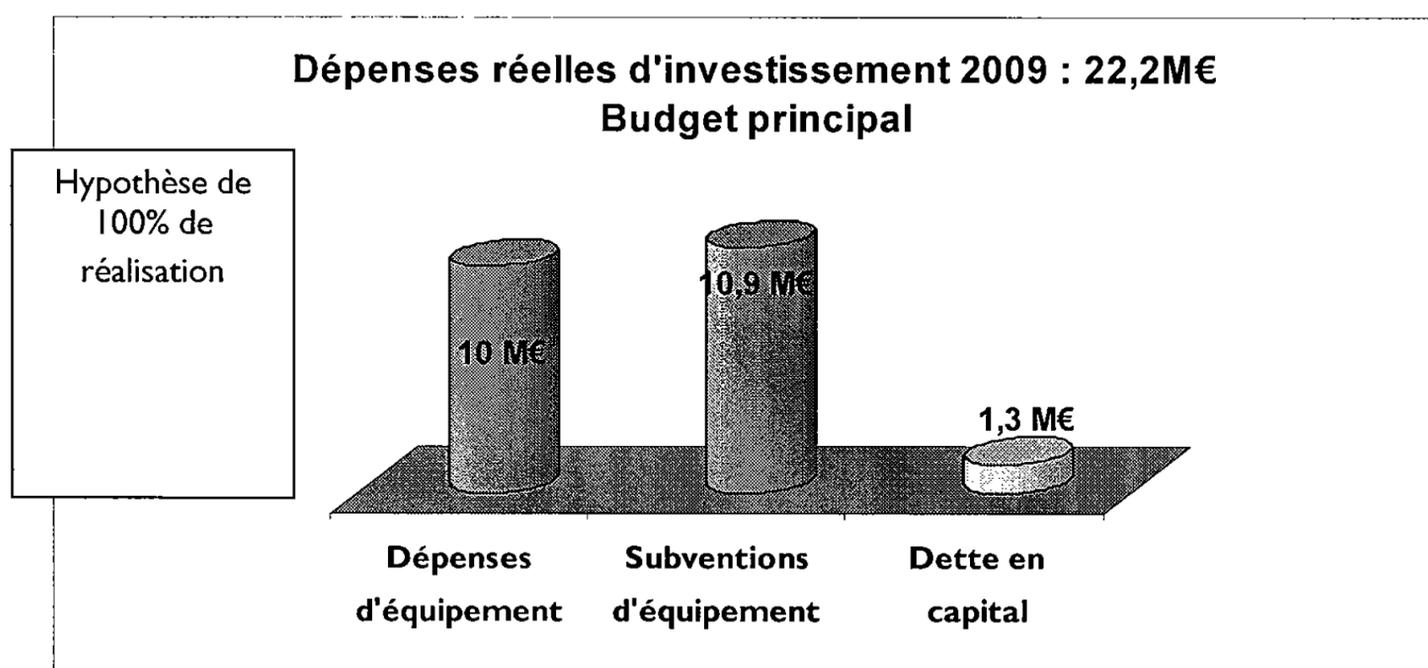
- ↘ 5,1 % • **Les recettes de fonctionnement diminueraient de 5,1 %**, soit 4 M € en moins par rapport à 2008.
- ↘ 5 % • **Les recettes des compétences et de l'administration générale** représentent, pour les deux tiers, des recettes de l'administration générale (prestations de services centraux aux budgets annexes, prestations de gestion administrative du SYBERT, des syndicats SCOT, PSI et Aéroport de La Vèze, prestations au titre des services mutualisés avec la Ville de Besançon...)  
 L'évolution à la baisse de 5 % de ces recettes est expliquée en 2009 par une prévision prudente de recettes de remboursement d'assurance sur frais de personnel qui seront éventuellement réintégrées en décision modificative (procédure identique à celle de 2008).
- ↗ 2,6% • L'augmentation, en 2009, du taux de **taxe professionnelle** de 15,47 % à 15,87 %, associée à une évolution des bases de 2 %, génèrera, après déduction du ticket modérateur (573 358 €) 2,6 % de produit fiscal complémentaire, soit 1,12 M €.
- ↘ 26,8 % • **Les allocations compensatrices de TP**, du fait de l'impact de la loi de finances 2009, diminueraient de 26,8 % soit une perte de 0,35 M €.
- ↗ 0,2% • **La DGF**, intégrant les dispositions de la Loi de finances et l'évolution prévisionnelle de la population, devrait évoluer de 0,2 % soit une augmentation 0,05 M €.
- ↗ 0,9% • En attente de la confirmation de son montant par le Conseil Général, le **FDPTP** a été estimé et maintenu à 2,069 M € (sans prise en compte des éventuelles difficultés économiques qui pourraient conduire peut-être à revoir à la baisse ce montant en décision modificative).

  - Afin de financer les études TCSP prévues en 2009 et en complément du produit de VT dégagé en 2009, il est nécessaire de libérer une partie de **la provision de VT** constituée depuis 2006 soit 1 576 475 €.

C/ Dépenses d'investissement (budget principal)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT Budget principal	Budget 2008 (Budget primitif + Décisions modificatives)	Budget primitif 2009	% évolution 2009/2008
Dépenses des compétences et de l'administration générale	26 785 896	20 738 090	-22,6%
Dépenses imprévues	128 838	150 000	16,4%
Remboursement capital de la dette	1 435 758	1 285 000	-10,5%
Opération emprunt revolving	11 400 000	8 800 000	-22,8%
Résultats N-I	5 171 517	en DMI	-
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>44 922 009</b>	<b>30 973 090</b>	<b>-31,1%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT hors résultats N-I et emprunts revolving</b>	<b>28 350 492</b>	<b>22 173 090</b>	<b>-21,8%</b>

\* Opérations réelles hors restes à réaliser



**2009 : poursuite des actions engagées**

- **Les principales opérations engagées dans le PPIF au titre du budget principal, seront développées pour un montant total de 21,8 M € :**
  - le parc d'activité autour de la future gare TGV à Auxon, dont le périmètre sera, lui aussi, fixé pour créer la Zone d'aménagement concerté (ZAC) soit 130 000 €,
  - l'entrée Est, avec la réalisation de la dernière tranche de travaux (2009-2010) pour créer le giratoire des Marnières Nord, le doublement de la voie montante et la contre-allée au nord pour la desserte des commerces (2,2 M €),
  - le parc d'activité des Portes de Vesoul, dont le périmètre définitif sera fixé pour procéder à la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC). La consultation pour le choix de l'aménageur sera lancée à la fin de l'année 2009 (50 000 €),
  - la réalisation de la passerelle de la Malate, qui permettra de relier les deux rives du Doubs pour les modes doux de déplacement, avec en particulier la Véloroute. Les travaux devraient débuter au printemps 2009 et s'achever début 2010 (1,9 M €),
  - l'achèvement des travaux d'aménagement des quais au port fluvial à Besançon et Deluz, pour une mise en service de ces équipements lors de la saison estivale 2009. Les sites de Besançon (ancien port fluvial) et de Deluz viennent s'ajouter à la Halte du Moulin Saint-Paul. Au total, le port d'agglomération multi-sites pourra accueillir environ 70 bateaux de plaisance (1,3 M €),

- les parkings relais Campus et Temis (dont la capacité sera portée à 180 places) s'inscrivent pleinement dans le développement des transports en commun et le report modal (398 300 €),
  - l'extension du dépôt de bus de Planoise sera réalisée au cours de l'année 2009. Elle permettra notamment de regrouper l'ensemble des ateliers de Keolis Besançon et d'accroître la capacité du dépôt (2 M €),
  - les aménagements de voies cyclables seront poursuivis,
  - les circuits pédestres et VTT seront achevés sur les secteurs, en priorité le Plateau et l'Est.
- **Les investissements que le Grand Besançon portent en partenariat avec d'autres :**
    - l'aménagement de la voie des Mercureaux, pour laquelle le Grand Besançon versera 4,7 M € en 2009 (participation de 36 M € au total),
    - la LGV Rhin Rhône, pour laquelle le Grand Besançon participe au financement (2,9 M € en 2009 et 13,2 M € au total sur la période 2007-2012),
    - la construction des casernes des sapeurs-pompiers dans le Grand Besançon (Besançon Ouest et Est, Saône), par le SDIS : ce sont 6,7 M € au total, dont 726 000 € en 2009, qui seront versés par le Grand Besançon, s'ajoutant ainsi aux 7 M € annuels accordés pour le fonctionnement,
    - le soutien à l'habitat et aux acquisitions foncières, à hauteur de 1,3 M € environ en 2009. On peut citer en particulier le programme de rénovation urbaine (PRU) de Planoise,
    - l'économie, avec notamment :
      - o le fonds d'intervention économique (FIE) 100 000 €,
      - o les opérations d'aménagement de TEMIS et TEMIS santé,
      - o le soutien à l'innovation (300 000 €),
      - o la mise aux normes de sécurité de l'aérodrome de la Vèze (51 000 €).
    - le cadre de vie avec notamment la poursuite du fonds d'aide aux projets d'équipement de secteur et de la politique de centres de village 200 000 €.

Par rapport aux orientations budgétaires, ce montant a augmenté du fait des glissements des projets gérés en AP/CP et du dernier montant de la participation à la LGV (Comité de suivi du 19 janvier 2009).

- ↳ 10,5 %

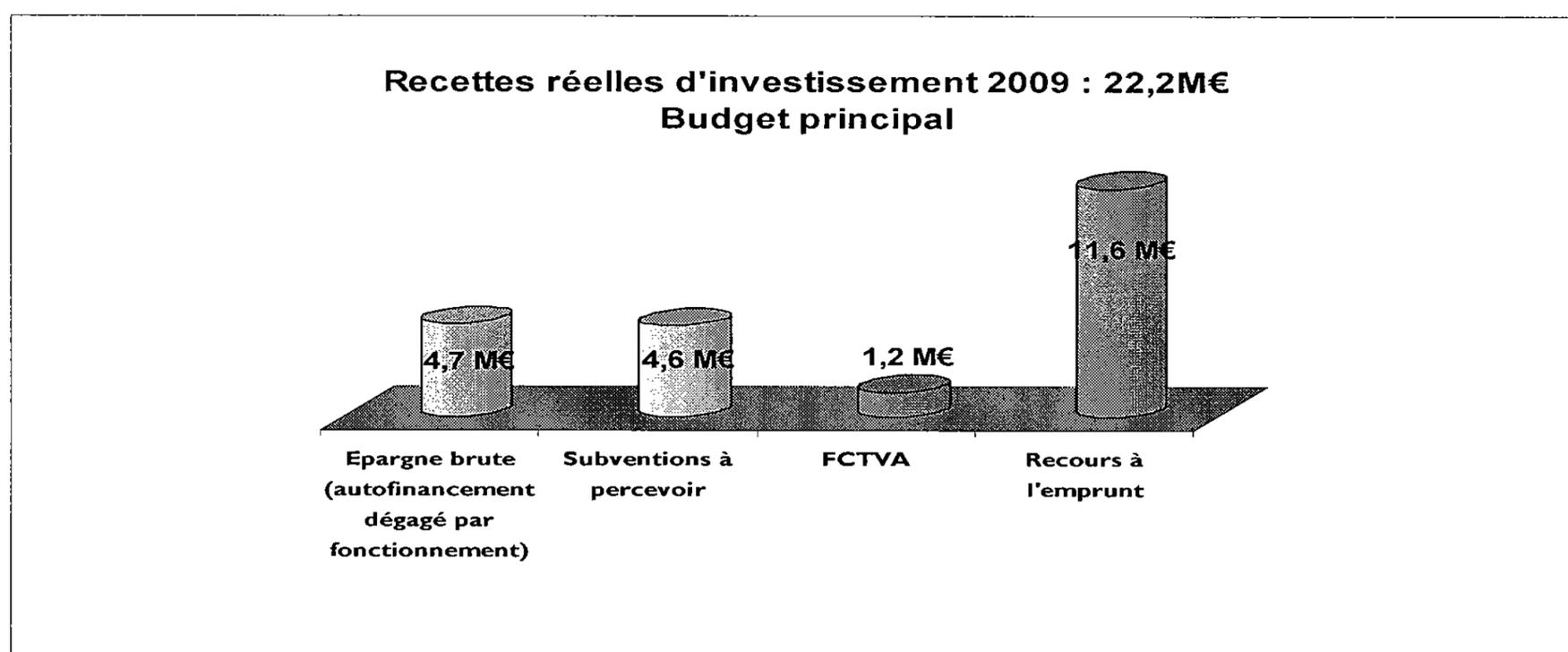
  - **Le remboursement en capital de la dette** diminue de 10,5 % du fait notamment du remboursement intégral fin 2008 d'un prêt mobilisé fin 1996 de 2,9 M €, pour financer les investissements du District.
- AP / CP

  - **La procédure d'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP)** s'applique à douze opérations d'investissement d'envergure. Près de 32 % des crédits d'investissement 2009 sont gérés en AP/CP. Une nouvelle autorisation de programme pour le TCSP est proposée au Conseil communautaire du 13 mars 2009.

D/ Recettes d'investissement (budget principal)

RECETTES D'INVESTISSEMENT * Budget principal	Budget 2008 (Budget primitif + Décisions modificatives)	Budget primitif 2009	% évolution 2009/2008
Subventions à percevoir	5 931 272	4 635 083	-21,9%
FCTVA	1 486 793	1 238 848	-16,7%
Résultats N-1	5 606 285	en DMI	-
Recours à l'emprunt	14 345 027	11 574 819	-19,3%
Emprunts revolving	11 400 000	8 800 000	-22,8%
Epargne brute ou autofinancement des investissements	6 193 819	4 724 340	-23,7%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>44 963 195</b>	<b>30 973 090</b>	<b>-31,1%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT hors résultats N-1 et emprunts revolving</b>	<b>27 956 910</b>	<b>22 173 090</b>	<b>-20,7%</b>

\* Opérations réelles hors restes à réaliser



- **Les recettes d'investissement** doivent permettre le remboursement du capital de la dette, le financement des immobilisations et des subventions d'équipement. Globalement les recettes d'investissement proviennent de ressources définitives (prélèvement sur la section de fonctionnement, FCTVA, subventions...) et des emprunts.

↘ 21,9 %

- **Les recettes des compétences et de l'administration générale** diminueraient de 21,9 % du fait de la programmation et de l'échéancier de réception de subventions de grands projets tels que l'entrée Est.

Poursuite de la phase  
d'endettement

- **L'emprunt** correspond à un financement différé qu'il conviendra de rembourser ultérieurement, donc à intégrer dans le temps.

Une fois estimées les dépenses et les recettes d'investissement de 2009, il apparaît un besoin de financement de 11,6 M € qu'il sera proposé d'inscrire en emprunt, au titre de variable d'ajustement, en attendant la reprise des résultats de 2008 (lors de la première décision modificative 2009).

### III. LES BUDGETS ANNEXES

#### A/ Le budget annexe Transports

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (réel)		
	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Budget annexe Transports	50 252 844	33 819 664
Emprunt		739 991
Subvention brute d'équilibre		15 693 189
Subvention réelle d'équilibre		14 116 714
<b>TOTAL</b>	<b>50 252 844</b>	<b>50 252 844</b>
Subvention budget principal - budget annexe	-15 693 189,00	-15 693 189,00

La subvention équilibre réelle (en intégrant les opérations de provision VT) sera de 14 116 714 € au budget 2009.

Rappel : Subvention d'équilibre réelle (en intégrant les opérations de provision de VT) = subvention brute d'équilibre Budget annexe Transports + constitution de la provision VT – reprise de la provision VT.

La constitution de la provision VT figure en dépenses de fonctionnement du budget principal . La reprise de la provision de VT figure en recettes de fonctionnement du budget principal qui par le biais de la subvention d'équilibre transfère cette libération de provision au budget annexe transports.

#### Fonctionnement :

- Le montant **total des dépenses de la section de fonctionnement (opérations réelles)** est de 32,3 M €. Les principales hausses concernent l'actualisation de la contribution forfaitaire au délégataire, le marché des affréteurs et la participation du Grand Besançon à la construction du pont du Chemin français, dédié aux modes doux sur la ligne gare TGV - gare Viotte. L'année 2009 sera marquée par une libération de la provision de versement transport à hauteur de 1,6 M €, au rythme de l'entrée en phase de réalisation du TCSP.

#### Investissement :

- Le montant total des dépenses de la section d'investissement (opérations réelles) est de 16,9 M € (soit 17,9 M € avec le capital à rembourser). Comme chaque année, le budget d'investissement prévoit le renouvellement de bus et du matériel embarqué (2,5 M €), conformément à la DSP en cours. L'achèvement et le glissement des travaux d'aménagement de l'extension du dépôt Keolis Besançon de Planoise se traduit pas un décalage en 2009 des crédits non dépensés en 2008 (2 M €). La réalisation de l'infrastructure ferroviaire nord nécessite une inscription de 3,5 M € en 2009. Au titre du TCSP, plus de 8,3 M € seront destinés à l'investissement.
- L'exercice 2009 marquera en effet le lancement du projet de tramway, adopté à une large majorité (113 pour, 5 contre, 5 abstentions et 10 ne prenant pas part au vote) par le Conseil communautaire le 18 décembre 2008, avec une enveloppe financière de 210 M € (valeur 2008). La première étape a été marquée par le dépôt, avant le 30 janvier 2009, du dossier du Grand Besançon dans le cadre de l'appel à projet « transports urbains » lancé par l'Etat suite au Grenelle de l'Environnement. Une subvention d'environ 30 M € est sollicitée. La réponse est attendue au printemps 2009. Le dossier de demande de déclaration d'utilité publique (DUP) sera déposé au printemps, ce qui devrait permettre à l'enquête publique de se tenir à l'automne et d'obtenir une DUP en 2010. Au cours de l'année 2009, les études de projet seront approfondies et un appel d'offres devrait permettre de choisir le matériel en novembre 2009. Le début des travaux est envisagé pour fin 2010, et la mise en service en 2014.

B/ Le budget annexe CRR

BUDGET ANNEXE CRR (réel)		
	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
BUDGET ANNEXE CRR	17 919 171	11 516 347
Emprunt		2 460 969
Subvention d'équilibre		3 941 855
<b>TOTAL HORS AUTOFINANCEMENT</b>	<b>17 919 171</b>	<b>17 919 171</b>
<i>Subvention budget principal - budget annexe</i>	<i>-3 941 855</i>	<i>-3 941 855</i>

Fonctionnement :

- **Les charges de personnel** représenteraient pratiquement 90 % des charges de fonctionnement réelles du budget du CRR. Elles augmenteraient de + 0,5 % par rapport au budget 2008, pour s'élever à 4 M €.
- **Les recettes attendues de fonctionnement** (locations d'instruments, subventions, inscriptions) se stabilisent à 650 K €.

Investissement :

- **L'opération nouveau CRR** (Cité des arts) connaît un décalage calendaire engendrant un glissement des dépenses et des recettes entre 2009 et 2012. L'échéancier de l'AP-CP sera révisé au premier trimestre en 2009 et éventuellement au deuxième semestre 2009 suite aux appels d'offres de l'été. Conçue par l'architecte japonais Kengo Kuma, la Cité des arts et de la culture est réalisée avec la Région Franche-Comté et la Ville de Besançon (au titre notamment des aménagements extérieurs), afin de rassembler sous un même toit, le Conservatoire à rayonnement régional du Grand Besançon et le FRAC (Fonds régional d'art contemporain). Au cours du premier semestre 2009, l'Avant-projet définitif (APD) devrait être validé, ce qui permettra de déposer le permis de construire puis de lancer les appels d'offres cet été et débiter les travaux avant la fin de l'année 2009. Au total 13,2 M € sont consacrés en 2009 à l'opération Cité des Arts (dont 7,2 M € pour le Grand Besançon au titre du nouveau CRR). Notons que l'incertitude liée à l'absence de réponse de l'Etat sur la demande de subvention de 3,725 M € reste incomplètement levée.

C/ Le budget annexe de la Zone du Noret

BUDGET ANNEXE Zone du Noret (réel)		
	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Budget annexe ZA Noret	28 570	140 000
Emprunt	137 718	
Emprunt revolving	892 000	892 000
Subvention d'équilibre		26 288
<b>TOTAL</b>	<b>1 058 288</b>	<b>1 058 288</b>
<i>Subvention budget principal - budget annexe</i>	<i>-26 288</i>	<i>-26 288</i>

- Le budget en dépenses de cette zone d'activité se réalise conformément au plan de financement de la zone établi lors de sa création.

- La commercialisation sur 2009, en fonction des contacts en cours et de la conjoncture économique permettrait un montant total de recettes de 140 000 €.
- La subvention complément de prix à verser en 2009 s'élèverait alors à 26 288 €.

D/ Rappel du budget annexe Déchets (voté le 18 décembre 2008)

<b>BUDGET ANNEXE Déchets (réel)</b>		
	<b>DEPENSES EN €</b>	<b>RECETTES EN €</b>
BUDGET ANNEXE Déchets	17 393 806	16 661 806
Emprunt		732 000
Subvention d'équilibre		0
<b>TOTAL HORS AUTOFINANCEMENT</b>	<b>17 393 806</b>	<b>17 393 806</b>
<i>Subvention budget principal - budget annexe</i>	0	0

Fonctionnement :

- Les **prévisions de charges de personnel** 2009 sont maintenues au niveau de celles de 2008 soit 4,1 M €.
- **Les fournitures de régie** (carburant, pièces mécaniques et de magasin) s'élèvent à 0,4 M €. Elles augmentent de 2,4 % notamment du fait d'une prévision d'augmentation du carburant.
- **Les prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT** (8,7 M €) évoluent de 1,7% en raison de l'augmentation :
  - de l'incinération des ordures ménagères (3,4 M €) de 2,3 %,
  - de la prestation Déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, compostage individuel (3,6 M €) de 2 %.
 La prestation de tri des déchets recyclables (1,7 M €) reste stable.
- **Les prestations de collecte des déchets** (1,8 M €) évoluent de 6,2 % du fait notamment d'une augmentation de 5 % sur l'ensemble des marchés en cours.
- Les recettes prévisionnelles d'encaissement de **la REOM** s'établiront à 14,5 M € contre 14,1 M € en 2008 soit une hausse de 2,7 %. Le tarif moyen pondéré de la REOM des ménages s'établit à 70,8 € par habitant et par an, soit une hausse moyenne de + 1,8 %.

Investissement :

- Les investissements du budget déchets s'élèvent à 1,4 M € et se répartissent entre le lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (0,1 M €), l'acquisition de nouveaux bacs, de points d'apport volontaire (0,6 M €) et de l'acquisition de matériel roulant (0,5 M €).

#### IV. BUDGET PRIMITIF 2009 : PRESENTATION PAR CHAPITRES BUDGETAIRES

BUDGET PRINCIPAL						
Fonctionnement			Investissement			
	Chapitre	BP 2009		Chapitre	BP 2009	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	5 711 675	opérations réelles	16 Remboursement capital *	10 089 000
		012 Charges de personnel	7 411 473		20 Immobilisations incorporelles	11 602 135
		014 Atténuation de produits	24 348 274		21 Immobilisations corporelles	923 500
		65 Subventions	10 948 424		23 Avances et travaux	7 499 455
		66 charges financières	1 580 936		26 Participations et créances rattachées à	309 000
		67 Charges exceptionnelles	19 666 832		27 Autres immobilisations financières	400 000
		68 Dotations aux amortissements et pro	1 000		020 Dépenses imprévues	150 000
		022 Dépenses imprévues	200 000			
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>69 868 614</b>		<b>Total opérations réelles</b>	<b>30 973 090</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)	4 227 696	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	66 643
		023 Virement entre sections	563 287			
<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>4 790 983</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>66 643</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>74 659 597</b>	<b>TOTAL</b>		<b>31 039 733</b>	
Recettes	opérations réelles	70 produits de services	2 255 246	opérations réelles	13 Subventions d'investissement	4 231 083
		73 Impôts et taxes	44 133 848		10 Dotations Fonds divers Reserves	1 238 848
		74 Dotations et participations	26 339 757		16 recours à l'emprunt *	20 378 819
		75 Produits de gestion courante	287 628		27 Autres immobilisations financières	400 000
		78 Reprise sur amortissements et provisions	1 576 475			
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>74 592 954</b>		<b>Total opérations réelles</b>	<b>26 248 750</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	66 643	opérations d'ordre	040 opération d'ordre de transfert entre section	4 227 696
					021 Virement à la section de fonctionnement	563 287
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>66 643</b>		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>4 790 983</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>74 659 597</b>	<b>TOTAL</b>		<b>31 039 733</b>

\* intègrent les emprunts revolving

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Fonctionnement			Investissement			
	Chapitre	BP 2009		Chapitre	BP 2009	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	30 436 200,00 €	opérations réelles	20 Immobilisations incorporelles	2 277 923,00 €
		012 Charges de personnel	904 640,00 €		21 Immobilisations corporelles	4 792 872,00 €
		65 Subventions	680 300,00 €		23 Avances et travaux	9 870 489,00 €
		66 charges financières	245 920,00 €		16 Emprunts et dettes assimilées	970 000,00 €
		67 Charges exceptionnelles	9 500,00 €			
		014 atténuations de produits	55 000,00 €			
		022 Dépenses imprévues	10 000,00 €			
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>32 341 560,00 €</b>		<b>Total opérations réelles</b>	<b>17 911 284,00 €</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre	3 382 953,00 €	opérations d'ordre	040 opération d'ordre de transfert	14 531,00 €
		023 Virement entre sections	13 472 871,00 €			
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>16 855 824,00 €</b>		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>14 531,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>49 197 384,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>17 925 815,00 €</b>	
Recettes	opérations réelles	70 produits de services	425 000,00 €	opérations réelles	13 Subventions d'investissement	330 000,00 €
		73 Impôts et taxes	29 741 830,00 €		16 recours à l'emprunt	739 991,00 €
		74 Dotations et participations	3 312 834,00 €			
		75 Produits de gestion courante	10 000,00 €			
		77 Produits exceptionnels	15 693 189,00 €			
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>49 182 853,00 €</b>		<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 069 991,00 €</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	14 531,00 €	opérations d'ordre	021 Virement entre sections	13 472 871,00 €
					040 opération d'ordre de transfert entre section	3 382 953,00 €
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>14 531,00 €</b>		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>16 855 824,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>49 197 384,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>17 925 815,00 €</b>

BUDGET ANNEXE CRR						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	BP 2009	Chapitre	BP 2009	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	429 376	opérations réelles	16 Remboursement capital	30 000
		012 Charges de personnel	4 010 470		20 Immobilisations incorporelles	258 300
		66 charges financières	37 475		21 Immobilisations corporelles	53 121
		022 Dépenses imprévues	10 000		23 Avances et travaux	7 167 533
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>4 487 321</b>		45 Opérations pour compte de tiers	5 922 896
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert	21 293	opérations d'ordre	<b>Total opérations réelles</b>	<b>13 431 850</b>
		023 Virement entre sections	62 707		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>0</b>
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>84 000</b>			
	<b>TOTAL</b>		<b>4 571 321</b>	<b>TOTAL</b>		<b>13 431 850</b>
	Recettes	opérations réelles	70 produits de services	280 000	opérations réelles	13 Subventions d'investissement
74 Dotations et participations			345 466	10 Dotations, fonds divers et réserves		1 015 947
75 Produits de gestion courante			4 000	16 recours à l'emprunt		2 460 969
77 Produits exceptionnels			3 941 855	45 Opérations pour compte de tiers		5 894 164
<b>Total opérations réelles</b>			<b>4 571 321</b>	20 régularisation comptable		186 770
opérations d'ordre		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>0</b>	opérations d'ordre	021 Virement entre sections	62 707
					040 opération d'ordre de transfert entre section	21 293
					<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>84 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 571 321</b>	<b>TOTAL</b>		<b>13 431 850</b>	

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2009	Chapitre	BP 2009
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	8 570	16 Remboursement capital	1 029 718
		66 charges financières	20 000	<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 029 718</b>
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>28 570</b>	040 Opérations d'ordre de transfert	57 140
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre	194 858		
		043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	20 000		
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>214 858</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>57 140</b>
<b>TOTAL</b>		<b>243 428</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 086 858</b>
Recettes	opérations réelles	70 produits de services	140 000	16 Opérations patrimoniales	892 000
		77 Produits exceptionnels	26 288	<b>Total opérations réelles</b>	<b>892 000</b>
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>166 288</b>	040 opération d'ordre de transfert entre section	194 858
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sect	57 140		
		043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	20 000		
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>77 140</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>194 858</b>
<b>TOTAL</b>		<b>243 428</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 086 858</b>

BUDGET ANNEXE DECHETS (voté le 18 décembre 2008)						
	Fonctionnement			Investissement		
	Chapitre	BP 2009		Chapitre	BP 2009	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	11 843 706	opérations réelles	16 Remboursement capital	43 200
		012 Charges de personnel	4 076 500		20 Immobilisations incorporelles	100 000
		65 Subventions	20 700		21 Immobilisations corporelles	1 150 000
		66 charges financières	9 000		23 Avances et travaux	50 000
		67 Charges exceptionnelles	30 500		020 Dépenses imprévues	50 000
		022 Dépenses imprévues	20 200			
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>16 000 606</b>		<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 393 200</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert	684 037	opérations d'ordre	040 opération d'ordre de transfert entre	32 398
		023 Virement entre sections	9 561			
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>693 598</b>		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>32 398</b>
<b>TOTAL</b>		<b>16 694 204</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 425 598</b>	
Recettes	opérations réelles	70 produits de services	15 095 806	opérations réelles	16 recours à l'emprunt	732 000
		74 Dotations et participations	1 530 000			
		75 Produits de gestion courante	500			
		77 Produits exceptionnels	5 500			
		013 atténuations de charges	30 000			
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>16 661 806</b>		<b>Total opérations réelles</b>	<b>732 000</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	32 398	opérations d'ordre	021 Virement entre sections	9 561
					040 opération d'ordre de transfert entre section	684 037
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>32 398</b>		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>693 598</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>16 694 204</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 425 598</b>

BUDGETS CONSOLIDES BP 2009					
	Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement + Investissement
Dépenses	Total opérations réelles	122 726 671	Total opérations réelles	64 739 142	187 465 813
	Total opérations d'ordre	22 639 263	Total opérations d'ordre	170 712	22 809 975
	<b>TOTAL</b>	<b>145 365 934</b>	<b>TOTAL</b>	<b>64 909 854</b>	<b>210 275 788</b>
Recettes	Total opérations réelles	145 175 222	Total opérations réelles	42 290 591	187 465 813
	Total opérations d'ordre	190 712	Total opérations d'ordre	22 619 263	22 809 975
	<b>TOTAL</b>	<b>145 365 934</b>	<b>TOTAL</b>	<b>64 909 854</b>	<b>210 275 788</b>

## ANNEXE : PPIF 2009-2014 détaillé par commission

Le PPIF a été ajusté afin de respecter la lettre de cadrage, qui a fixé comme objectifs :

- 3 % d'évolution des charges de personnel maximum => cet objectif est plus que réalisé (+ 1,8 % hors transfert, pour le budget principal en 2009). Il évolue en fonction du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui fait progresser mécaniquement la masse salariale et de l'augmentation indiciaire des salaires,
- un gel des crédits de fonctionnement à leur niveau de 2008 (0 % en nominal comme maximum) => objectif tenu avec - 5,1 % en nominal, soit une réduction réelle des dépenses de fonctionnement de - 7,1 % (après prise en compte de l'effet prix),
- Poursuite des investissements selon la programmation du PPIF, mais sans autres investissements nouveaux. Des glissements de projets ont été opérés.

### COMMISSION I : ADMINISTRATION GENERALE

#### I. PPIF 2009- 2014 Administration générale

Dépenses d'investissement	2009 (hors RAR)	2010	2011	2012	2013	2014	PPIF 2009-2014 Version 2009
Aménagement de locaux	21 000	21 000	21 000	21 000	21 000	21 000	126 000
Mobilier - informatique - réseaux - divers travaux	210 000	235 000	375 000	340 000	270 000	210 000	1 640 000
Ordiclasse (commission 9 en 2008)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000
Connexion des maternelles (com 9 en 2008)	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	30 000
PIG (commission 5 en 2008)	130 000	120 000	120 000	130 000	180 000	130 000	810 000
<b>TOTAL dépenses investissement</b>	<b>376 000</b>	<b>391 000</b>	<b>531 000</b>	<b>506 000</b>	<b>486 000</b>	<b>376 000</b>	<b>2 666 000</b>
Recettes d'investissement	2009 (hors RAR)	2010	2011	2012	2013	2014	PPIF 2009-2014 Version 2009
PIG (commission 5 en 2008)	61 525	61 525	61 525	61 525	61 525	61 525	369 150
<b>TOTAL recettes investissement</b>	<b>61 525</b>	<b>61 525</b>	<b>61 525</b>	<b>61 525</b>	<b>61 525</b>	<b>61 525</b>	<b>369 150</b>
Dépenses de fonctionnement	2009	2010	2011	2012	2013	2014	PPIF 2009-2014 Version 2009
Personnel	7 390 391	7 612 103	7 840 466	8 075 680	8 317 950	8 567 489	47 804 078
Elus (+3% à compter de 2009)	426 564	439 361	452 542	466 118	480 102	494 505	2 759 191
Ordiclasse (commission 9 en 2008)	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	600 000
Connexion des maternelles (com 9 en 2008)	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	36 000
Gestion administrative des services	2 200 737	2 129 369	2 139 291	2 149 510	2 131 036	2 141 877	12 891 820
Gestion du CET des Andiers	61 425	61 425	61 425	61 425	61 425	61 425	368 550
Remboursement missions mutualisées	278 840	324 340	324 340	324 340	324 340	324 340	1 900 540
Communication	393 500	370 250	320 250	320 250	320 250	320 250	2 044 750
PIG (commission 5 en 2008)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	90 000
<b>TOTAL dépenses fonctionnement</b>	<b>10 872 457</b>	<b>11 057 848</b>	<b>11 259 314</b>	<b>11 518 323</b>	<b>11 756 102</b>	<b>12 030 885</b>	<b>68 494 929</b>
Recettes fonctionnement	2009	2010	2011	2012	2013	2014	PPIF 2009-2014 Version 2009
Ordiclasse (commission 9 en 2008)	39 000	39 000	40 000	40 000	42 000	42 000	242 000
Connexion des maternelles (com 9 en 2008)	3 000	5 000	5 000	6 000	6 000	6 000	31 000
Gestion du CET des Andiers	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	900 000
Prestations service mutualisé PIG (RH + logistique générale)	526 286	511 598	511 598	511 598	511 598	511 598	3 084 276
Prestation service mutualisé MIPS	210 600	210 600	210 600	210 600	210 600	210 600	1 263 600
Prestations budget annexe Déchets	148 000	148 000	148 000	148 000	148 000	148 000	888 000
Prestations budget annexe CRR	155 000	155 000	155 000	155 000	155 000	155 000	930 000
Prestations budget annexe TRANSPORTS	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	600 000
Prestation pour le SYBERT	714 000	714 000	714 000	714 000	714 000	714 000	4 284 000
Prestation pour le SM SCot	83 500	83 500	83 500	83 500	83 500	83 500	501 000
Prestation pour le SM PSI	8 260	8 260	8 260	8 260	8 260	8 260	49 560
Prestation pour aéroport de La Veze	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000	168 000
Publicité magazine	46 650	46 650	46 650	46 650	46 650	46 650	279 900
<b>TOTAL recettes fonctionnement</b>	<b>2 212 296</b>	<b>2 199 608</b>	<b>2 200 608</b>	<b>2 201 608</b>	<b>2 203 608</b>	<b>2 203 608</b>	<b>13 221 336</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>11 248 457</b>	<b>11 448 848</b>	<b>11 790 314</b>	<b>12 024 323</b>	<b>12 242 102</b>	<b>12 406 885</b>	<b>71 160 929</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 273 821</b>	<b>2 261 133</b>	<b>2 262 133</b>	<b>2 263 133</b>	<b>2 265 133</b>	<b>2 265 133</b>	<b>13 590 486</b>

## A/ DMT

### **Investissement**

Pour les locaux d'administration générale à la City : 21 000 € de crédits sont prévus chaque année pour cette ligne, soit 126 000 € pour la période 2009 – 2014 pour de petits aménagements et des travaux d'entretien.

Budget PIG en investissement : le PPIF s'établit à 770 000 €, ce qui représente une dépense annuelle de 120 000 € excepté, en 2013, exercice auquel le montant est fixé à 170 000 € pour couvrir une dépense exceptionnelle consistant en l'acquisition de nouvelles orthophotos.

### **Fonctionnement**

Pour les locaux d'administration générale à la City : dans le respect de la lettre de cadrage, les dépenses de fonctionnement des locaux du siège ont été maintenues à un montant annuel de 685 000 €, ce qui correspond à une dépense globale de 3 980 500 € pour la période 2009 - 2014.

CET des Andiers : le montant des dépenses pour la période 2009 - 2014 s'établit à 368 550 €. Pour 2009 et les années suivantes, il est prévu, au mieux, que l'activité du CET se maintienne à hauteur de celle de 2008 (période de référence). Cependant, une baisse des apports comme une augmentation des créances impayées sont possibles. Il convient toutefois de rappeler que le CET des Andiers est largement autofinancé par les recettes générées (hors frais de personnels). Le CET des Andiers génère, en effet, une recette annuelle évaluée à 150 000 €, soit 900 000 € sur la période 2009 - 2014.

## B/ Finances

Les ouvertures de crédits pour les exercices 2009 et suivants concernent :

- des prestations d'études (mission Taxe Professionnelle, audit TVA /FCTVA),
- des prestations de service : accompagnement dans l'analyse prospective, dans la gestion de la dette, traitement des rôles TP, accès à la base de données nationale de ratios financiers SFL,
- la cotisation annuelle à l'association Finance, gestion, évaluation des collectivités locales (AFIGESE).

Le montant global des crédits s'élève à 142 200 € en 2009, mais il sera ramené à 61 200 € à compter de 2010 traduisant l'internalisation de missions jusque-là externalisées.

## C/ Ressources humaines

Il faut relever que les principales évolutions sont essentiellement dues à des contraintes législatives et réglementaires combinées aux différents effets de structure et de niveau.

Le chapitre 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES est impacté par des mesures nationales qui ont pour effet de faire progresser notre masse salariale :

- définition d'un nouveau cadre des négociations salariales dans la Fonction publique,
- mise en oeuvre de dispositifs de garantie du pouvoir d'achat du traitement indiciaire dans la Fonction publique,
- mesures relatives aux carrières et aux politiques indemnitaires dans la Fonction publique.

Par ailleurs, le contexte particulier de la CAGB explique également l'augmentation des charges et notamment :

- la structuration de nos services avec une majorité d'agents en début de carrière qui engendre une évolution de notre effet de structure (mesure des incidences cumulées du glissement et de la technicité) plus important que dans d'autres collectivités,
- les transferts de personnel ASQAB et ZFU, compensés par ailleurs.

A contrario, certaines dépenses peuvent être revues à la baisse et notamment le montant de cotisations d'assurance du personnel suite à la renégociation des conditions de notre contrat. (auto assurance pour le risque congé longue maladie, congé longue durée ainsi que pour la maladie ordinaire, assurance pour le risque Accident de service – Maladie professionnelle).

De plus, il est proposé de stabiliser nos effectifs, les créations de poste se faisant par redéploiement et étant donc sans conséquence sur la masse salariale.

Enfin, des subventions annuelles sont versées au Comité des Oeuvres sociales (36 082 €) et à l'Association Sportive Territoriale Bisontine (3 000 €) conformément aux conventions conclues avec ces deux entités.

Pour le chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL, l'augmentation est liée à la réforme réglementaire du mode de remboursement des frais de déplacement transposée dans notre établissement par la délibération du 12 octobre 2007.

Enfin, s'agissant du chapitre 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE, il prévoit des évolutions à la hausse afin de prendre en considération la délibération du conseil communautaire du 5 mai 2008 revalorisant le montant des indemnités des élus. De plus, dans le cadre du nouveau mandat, sont programmées différentes actions de formation pour les élus. Il est en conséquence proposé d'abonder la ligne correspondante.

#### D/ Communication

Le montant des dépenses de ce service prévues au PPIF pour les 6 années à venir a été sensiblement diminué. Le montant global de ces dépenses s'élèvera à 393 500 € en 2009 et à 370 250 € les 5 exercices suivants, contre 408 000 € ouverts au budget 2008.

Cette réduction des dépenses a été permise notamment par la suppression de crédits pour les participations du Grand Besançon à la Foire comtoise.

Une autorisation d'engagement a été votée au conseil communautaire du 25 juin 2008, à hauteur de 200 000 € / an, pour la réalisation du magazine Grand Besançon.

Les recettes publicitaires attendues sont de l'ordre de 46 500 €.

#### E/ Administration générale, Juridique et Assemblées

##### **Investissement**

Le PPIF prévoit un montant annuel de 50 000 € de 2009 à 2012 permettant les acquisitions des périphériques d'impression et des copieurs qui compléteront la première commande passée en 2008 ainsi que l'équipement des salles de réunion en informatique.

##### **Fonctionnement**

L'acquisition de photocopieurs en 2008 et 2009 a pour effet :

- d'augmenter le coût de la maintenance (+ 15 000 € annuels par rapport aux crédits ouverts en 2008),
- de diminuer le poste « locations mobilières » (- 20 000 € annuels par rapport aux crédits ouverts en 2008).

Hormis ces deux postes particuliers, la plupart des crédits de dépenses de l'administration générale pour les exercices 2009 à 2014 sont stabilisés au niveau de 2008 (fournitures administratives, frais d'affranchissement, prestations de service, fêtes et cérémonies...). Certains postes ont des crédits réduits : c'est le cas des frais de télécommunication (- 7 %) ou des honoraires et assistance d'avocats (- 3 %).

#### F/ Contrôle de gestion

Les facturations croisées intervenant entre la ville de Besançon et le Grand Besançon pour les services mutualisés sont désormais suivies budgétairement par le Contrôle de gestion. Il en va de même des recettes résultant de l'application de conventions passées avec des syndicats mixtes.

## G/ Qualité

Les travaux du service Qualité consistent en :

- la mise en place d'une démarche de Labellisation Marianne pour l'accueil (en partenariat avec la Ville de Besançon),
- l'accompagnement du service opérationnel de la gestion des déchets dans une démarche qualité.

Pour cela, les crédits annuels prévus au PPIF s'élèvent à 29 000 €.

## H/ Parc automobile logistique

### **Investissement**

Le parc de véhicules de la CAGB s'est constitué au fil des ans et arrive maintenant à maturité. Jusqu'à présent, l'investissement ne portait que sur des acquisitions. Mais ce parc nécessite dorénavant des remplacements. Parallèlement et pour la même raison de vieillissement, les frais d'entretien augmentent, en raison d'une part de l'achèvement des durées de garantie, d'autre part de la vétusté des véhicules les plus anciens.

Le PPIF permet un renouvellement annuel de 7 % environ du parc, la réalisation de ce taux excluant toute augmentation du parc.

### **Fonctionnement**

Même en limitant les coûts, tant d'acquisition que d'entretien, des matériels, les montants prévus au PPIF ne permettront vraisemblablement pas de couvrir les besoins de l'année 2009 et des années suivantes. Une analyse est en cours afin de préciser les besoins.

## **II. Budget Primitif 2009**

<b>Commission 1 Administration générale</b>				
	<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>RECETTES REELLES</b>	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
	376 000	10 872 457	61 525	2 212 296
<b>Total</b>	11 248 457		2 273 821	

## A/ DMT

Pour les locaux d'administration générale à la City : Le niveau global des dépenses de fonctionnement des locaux du siège est de 685 000 €.

Les dépenses relatives au CET des Andiers consistent essentiellement dans le régalage et l'entretien technique du site. Elles sont évaluées à 61 425 €.

Les recettes tirées du CET des Andiers correspondent à la facturation des apports matériaux déposés par les entreprises. Le montant attendu de ces recettes en 2009 est le même qu'en 2008. (150 000 €).

## B/ Finances

Les principaux postes pour lesquels des crédits sont ouverts en 2009 sont :

- prestations d'études : 26 800 €,
- des prestations de service : accompagnement dans l'analyse prospective, dans la gestion de la dette, traitement des rôles TP par la société GFI/OFEA, accès à la base de données nationale de ratios financiers SFL,
- des prestations d'études (TVA + assistance budgétaire + VT) : 115 000 €.

## C/ Communication

Les montants des postes suivants sont en diminution par rapport aux crédits ouverts en 2008 :

- « objets publicitaires, cadeaux et supports de communication » (10 000 € contre 15 000 €),
- « reportage audiovisuel » (15 000 € contre 25 000 €),
- « portail Web », constitué de l'abonnement au Service public local et à l'actualisation de la charte graphique (13 500 € contre 20 000 €).

Sont en revanche augmentés par rapport à 2008 les crédits :

- du poste « diverses publications institutionnelles » (50 000 € contre 40 000 €),
- du poste « fêtes et cérémonies » (20 000 € contre 13 000 €).

## D/ Parc automobile logistique

Les montants des postes suivants sont en diminution par rapport à leur coût 2008 :

- carburants (20 700 € contre 21 500 €),
- fournitures et petits équipements (4 600 € contre 5 363 €).

Sont augmentés les crédits relatifs aux assurances des véhicules (7 700 € contre 6 140 €). Cette hausse résulte de la régularisation au titre de 2008 de véhicules supplémentaires mis en service durant l'année et leur répercussion sur la prime 2009.

## COMMISSION 2 : TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES ET DEPLACEMENTS

### ▪ TRANSPORTS BUDGET PRINCIPAL :

#### I. PPIF 2009-2014 Transports (Budget principal)

Dépenses d'investissement	Budget 2009 voté au PPIF 2008/2011	2009 (hors RAR)	2010	2011	2012	2013	2014	PPIF 2009-2014 Version 2009
Pôles d'échange et voirie (dont accessibilité PMR)	126 924	126 924	467 248	465 000	465 000	465 000	465 000	2 454 172
Voirie cyclable	458 000	408 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	2 158 000
Études	53 789	53 789	39 228	40 000	40 000	40 000	40 000	253 017
PDU		50 000						50 000
TEMIS P+R	69 000	293 300						293 300
Campus P+R	45 000	105 000						105 000
<b>TOTAL dépenses investissement</b>	<b>791 848</b>	<b>1 037 013</b>	<b>856 476</b>	<b>855 000</b>	<b>855 000</b>	<b>855 000</b>	<b>855 000</b>	<b>5 313 489</b>
Recettes d'investissement	Budget 2009 voté au PPIF 2008/2011	2009 (hors RAR)	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
Subv. s/ Études	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	90 000
Voirie	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	150 000
Voirie cyclable	160 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	720 000
Campus P+R		25 000						25 000
<b>TOTAL recettes investissement</b>	<b>200 000</b>	<b>185 000</b>	<b>160 000</b>	<b>160 000</b>	<b>160 000</b>	<b>160 000</b>	<b>160 000</b>	<b>985 000</b>
Dépenses de fonctionnement	Budget 2009 voté au PPIF 2008/2011	2009	2010	2011	2012	2013	2014	PPIF 2009-2014 Version 2009
Études	50 000	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	240 000,00
communication	10 000	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	60 000,00
Convention APRR		25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	150 000,00
<b>TOTAL dépenses fonctionnement</b>	<b>12 391 978</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>450 000</b>
Recettes fonctionnement	Budget 2009 voté au PPIF 2008/2011	2009	2010	2011	2012	2013	2014	PPIF 2009-2014 Version 2009
Reprise de la provision de VT	15 679 953	1 576 475	4 381 256	3 977 609	0	0	526 314	10 461 654
<b>TOTAL recettes fonctionnement</b>	<b>15 679 953</b>	<b>1 576 475</b>	<b>4 381 256</b>	<b>3 977 609</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>526 314</b>	<b>10 461 654</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 112 013</b>	<b>931 476</b>	<b>930 000</b>	<b>930 000</b>	<b>930 000</b>	<b>930 000</b>	<b>5 763 489</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 761 475</b>	<b>4 541 256</b>	<b>4 137 609</b>	<b>160 000</b>	<b>160 000</b>	<b>686 314</b>	<b>11 446 654</b>

Les projets sont les suivants :

- les aménagements des pôles d'échanges et voiries afin de prendre en compte l'impact du schéma d'accessibilité du réseau GINKO aux PMR sur ces aménagements, notamment à compter de 2010,
- les aménagements de voies cyclables, pour respecter le tableau de marche du Schéma Directeur Cyclable,
- l'aménagement du parc-relais CAMPUS, avec le décalage sur 2009 des dépenses prévues en 2008,
- l'aménagement du parc-relais TEMIS avec le décalage sur 2009 des dépenses prévues en 2008,
- l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU) avec notamment une phase de communication et de concertation estimée à 50 000 € TTC.

A noter : En recettes, la reprise de provision de versement transport retourne au budget annexe par le biais de la subvention d'équilibre afin de financer le projet global de TCSP (conformément à la délibération communautaire du 10 février 2006 portant création de la provision VT).

## II. Budget Primitif 2009

Commission 2 Transports (budget principal)				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
		1 037 013	75 000	185 000
<b>Total</b>	1 112 013		1 761 475	

### Investissement

Les dépenses sont les suivantes :

- les aménagements de voies cyclables, pour respecter le tableau de marche du Schéma Directeur Cyclable,
- l'aménagement du parking-relais CAMPUS, conformément aux objectifs fixés en 2001 dans le PDU et en 2002 lors de la création de GINKO, qui sera réalisé en 2009 plutôt qu'en 2008 comme prévu initialement. Ce qui implique un décalage des crédits de 2008 sur 2009,
- l'aménagement du parc-relais TEMIS qui est réalisé sur les crédits 2009,
- l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU) avec notamment une phase de communication et de concertation estimée à 50 000 € TTC qui implique une augmentation des crédits d'études en 2009.

Les recettes attendues portent sur des subventions de l'Etat et du Conseil Général du Doubs sur les aménagements de voiries GINKO, sur l'aménagement des parkings-relais et sur la réalisation des itinéraires cyclables.

### Fonctionnement

Les dépenses sont des études de fonctionnement et des opérations de communication.

Hors la reprise de la provision VT aucune recette n'est attendue en section de fonctionnement.

#### ▪ INFRASTRUCTURES BUDGET PRINCIPAL :

### I. PPIF 2009-2014 Infrastructures (Budget principal)

Dépenses d'investissement	2009 (hors RAR)	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>							
Entrée Est - AP-CP n°04.I	2 201 788	1 500 000	234 096				3 935 884
<i>Projets en mode de gestion RAR</i>							
Participation LGV	2 844 540	1 829 700	1 254 000	256 500			6 184 740
Participation Infrastructures routières	4 672 884	4 798 068	3 716 288	1 444 403			14 631 643
<b>TOTAL dépenses investissement</b>	<b>9 719 212</b>	<b>8 127 768</b>	<b>5 204 384</b>	<b>1 700 903</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24 752 267</b>
<b>Recettes d'investissement</b>							
	2009 (hors RAR)	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>							
Entrée Est- AP-CP n°04.I	377 007	2 076 916	282 604				2 736 527
Remboursement provision LGV		264 000					264 000
<b>TOTAL recettes investissement</b>	<b>377 007</b>	<b>2 340 916</b>	<b>282 604</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 000 527</b>

Dépenses de fonctionnement	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
Entretien voirie (hors espaces verts)	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	420 000
Eclairage Montboucons + SIEV	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	720 000
Communication et divers	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000
<b>TOTAL dépenses fonctionnement</b>	<b>200 000</b>	<b>1 200 000</b>					
<b>Recettes fonctionnement</b>							
	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
<b>TOTAL recettes fonctionnement</b>	<b>0</b>						

TOTAL DEPENSES	9 919 212	8 327 768	5 404 384	1 900 903	200 000	200 000	25 952 267
TOTAL RECETTES	377 007	2 340 916	282 604	0	0	0	3 000 527

Le Grand Besançon participe au financement du contournement routier sud-ouest (Voie des Mercureaux) et au financement de la LGV Rhin-Rhône.

Il prend en charge des coûts d'entretien et de gestion de l'éclairage public de la voie des Montboucons, et son prolongement sur le secteur du SIEV entre le pont de l'A36 et le pont dit du Sablier (RD75).

L'AP/CP « Entrée Est » intègre en dépense l'évolution technique de l'opération et prend compte, en recettes, la participation attendue à l'opération de l'aménageur de la zone commerciale des Marnières.

Les dépenses consacrées à l'entretien des voiries ont été diminuées suite au transfert des dépenses relatives aux espaces verts de ce budget infrastructures au budget de l'administration générale.

## II. Budget Primitif 2009

Commission 2 Infrastructures				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
	9 719 212	200 000	377 007	0
<b>Total</b>	<b>9 919 212</b>		<b>377 007</b>	

### Investissement

La participation 2009 du Grand Besançon au financement du contournement routier sud-ouest (Voie des Mercureaux) s'élève à 4 672 884 € et celle du financement de la LGV Rhin-Rhône à 2 844 540 €. L'opération d'aménagement d'infrastructures routières sur l'Entrée Est intègre en dépense l'évolution technique de l'opération.

Les recettes attendues portent sur des subventions de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général du Doubs et de l'aménageur de la ZAC des Marnières, pour la réalisation des aménagements routiers de l'Entrée Est.

### Fonctionnement

Les postes sont les suivants :

- la prise en charge par le Grand Besançon des coûts d'entretien et de gestion de l'éclairage public de la voie des Montboucons, et son prolongement sur le secteur du SIEV entre le pont de l'A36 et le pont dit du Sablier (RD75). Le Grand Besançon s'était engagé à prendre en charge l'éclairage public de la RN57 au niveau du SIEV suite à une réunion du secteur Nord en 2005. Ce projet a fait l'objet de nombreuses discussions entre l'Etat, le SIEV, la Ville et le Grand Besançon,
- l'entretien des voiries avec le transfert des dépenses relatives aux espaces verts de ce budget au budget de l'administration générale.

Aucune recette n'est attendue en section de fonctionnement.

▪ **BUDGET ANNEXE TRANSPORTS**

**I. PPIF 2009-2014 Budget annexe Transports**

Dépenses d'investissement	2009 (hors RAR)	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>							
Aménagement de l'extension du dépôts KEOLIS de Planoise - AP/CP n° 06.2	1 981 845	458 152					2 439 997,09
Acquisition de bus et matériel embarqué - AP/CP n° 06.1	2 550 808	2 300 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	11 650 808,00
TCSP (études et travaux) AP créée au BP 2009	8 284 876	13 635 032	44 818 349	83 274 753	75 096 755	10 793 421	235 903 186,00
<i>Projets en mode de gestion RAR</i>							
DSP : travaux de bâtiment (dont sécurité incendie)	186 540	112 080	120 000	120 000	120 000	120 000	778 620,00
Autres constructions	166 540	112 080	110 000	110 000	110 000	110 000	718 620,00
Outillage (matériel industriel)	123 270	56 040	60 000	60 000	60 000	60 000	419 310,00
Etudes	88 270	56 040	55 000	85 000	85 000	85 000	454 310,00
Mission TGV dont étude service ferroviaire nord	59 135	28 020	30 000				117 155,00
Infrastructure ferroviaire Nord	3 500 000	3 900 000	3 600 000				11 000 000,00
<b>TOTAL dépenses investissement</b>	<b>16 941 284</b>	<b>20 657 444</b>	<b>50 493 349</b>	<b>85 349 753</b>	<b>77 171 755</b>	<b>12 868 421</b>	<b>263 482 006,09</b>
<b>Recettes d'investissement</b>							
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>							
Aménagement de l'extension du dépôt KEOLIS de Planoise - AP/CP n° 06.2	300 000	300 000					600 000,00
Acquisition de bus et matériel embarqué (+3% par an) - AP/CP n° 06.1	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	180 000,00
TCSP (études et travaux) AP créée au BP 2009	0	1 126 937	4 426 699	11 204 587	20 818 688	18 774 189	56 351 100,00
<b>TOTAL recettes investissement</b>	<b>330 000</b>	<b>1 456 937</b>	<b>4 456 699</b>	<b>11 234 587</b>	<b>20 848 688</b>	<b>18 804 189</b>	<b>57 131 100,00</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>							
Charges de personnel	904 640	931 779	959 733	988 525	1 018 180	1 048 726	5 851 582,32
dont personnel TCSP	502 183	517 248	532 766	548 749	565 211	582 168	582 167,73
DSP urbaine hors tarification intermodale (+3,5% par an)	22 400 000	23 184 000	23 995 440	24 835 280	25 704 515	30 320 509	150 439 744,86
Affréteurs périurbains (2,5% par an les années suivantes)	7 460 000	6 765 000	6 934 125	7 107 478	7 285 165	7 467 294	43 019 062,41
Entretien bornes escamotables	41 000	42 000	43 000	44 000	45 000	46 000	261 000,00
Entretien et réparation des autres biens (urbain et périurbain)	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	480 000,00
Etudes	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	600 000,00
Subventions et fonds de concours (Aménagement carrefours, voie en site propre parc urbain de Planoise et Pont du Chemin Français)	680 000						680 000,00
Prestation services centraux	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	600 000,00
Divers frais de fonctionnement dont électricité, eau, gardiennage SPIC et tarification	320 000	315 000	315 000	315 000	315 000	315 000	1 895 000,00
Dépenses imprévues	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000,00
<b>TOTAL dépenses fonctionnement</b>	<b>32 095 640</b>	<b>31 527 779</b>	<b>32 537 298</b>	<b>33 580 283</b>	<b>34 657 861</b>	<b>39 487 529</b>	<b>203 886 389,59</b>
<b>Recettes fonctionnement</b>							
Billetterie exploitation et produits divers	435 000	435 000	435 000	435 000	435 000	435 000	2 610 000,00
DGD (+0% pour 2009 et +2% ensuite)	268 869	274 247	279 732	285 326	291 033	296 853	1 696 060
Subventions	85 675	85 675	85 675	85 675	85 675	85 675	514 050,00
Prestation transport scolaire (0% en 2009 et 2% ensuite)	2 958 290	3 017 456	3 077 805	3 139 361	3 202 148	3 266 191	18 661 251
VT : taux à 1,80% à compter de 2009 (base +2,5% par an)	29 741 830	30 485 376	31 247 511	32 028 698	32 829 416	33 650 151	189 982 982
<b>TOTAL recettes fonctionnement</b>	<b>33 489 664</b>	<b>34 297 754</b>	<b>35 125 722</b>	<b>35 974 061</b>	<b>36 843 272</b>	<b>37 733 871</b>	<b>213 464 344</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>49 036 924</b>	<b>52 185 223</b>	<b>83 030 647</b>	<b>118 930 036</b>	<b>111 829 616</b>	<b>52 355 950</b>	<b>467 368 396</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>33 819 664</b>	<b>35 754 691</b>	<b>39 582 421</b>	<b>47 208 648</b>	<b>57 691 960</b>	<b>56 538 060</b>	<b>270 595 444</b>

Les projets sont les suivants :

- la participation du Grand Besançon à la construction du pont, dédié aux modes doux, dit du Chemin-Français, à Besançon, sur la ligne Gare nouvelle TGV – Gare Viotte, afin d'améliorer notamment la performance des lignes n°31 et n°32 dans le quartier Viotte grâce à ce passage en site propre au dessus de la voie ferrée,
- la DSP transports urbains, compte tenu des crédits dépensés en 2008 et des actualisations,
- le marché d'affrètement périurbain avec un ajustement en 2009 pour prendre en compte une forte actualisation en 2008 (4,47 %) et un décalage des dépenses 2008 sur l'année 2009,
- l'acquisition de bus et matériels embarqués, pour répondre au programme pluriannuel d'investissement défini contractuellement dans la DSP, notamment pour l'année 2010,
- l'extension du dépôt de Planoise sur le site de l'ex-SPIC, pour prendre en compte un décalage partiel des dépenses de 2008 à 2009 et une diminution des recettes attendues,
- la réalisation des travaux d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire Nord pour prendre en compte un décalage des crédits de 2008 sur 2009, 2010 et 2011,
- la création d'une nouvelle AP/CP pour la réalisation du TCSP.

## II. Budget Primitif 2009

Commission 2 Budget annexe Transports				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
	16 941 284	32 095 640	330 000	33 489 664
	Frais financiers		Subvention d'équilibre	
	970 000	245 920		15 693 189
			Recours à l'emprunt	
			739 991	
<b>Total</b>	<b>50 252 844</b>		<b>50 252 844</b>	

### Investissement

Les dépenses sont constituées des éléments suivants :

- l'acquisition de bus et matériels embarqués,
- le décalage dans la réalisation des travaux d'aménagement de l'extension du dépôt KEOLIS-Besançon de Planoise implique une révision de l'AP-CP, sur la base d'un décalage en 2009 des crédits non dépensés en 2008,
- la création de l'AP/CP répartit le coût de la création du TCSP jusqu'en 2014. Pour 2009, le besoin de crédits s'élève à 8,3 M €.

Les recettes prévisionnelles sont 30 000 € de financement ADEME pour l'acquisition de bus GNV et 300 000 € de financement par l'Union Européenne au titre du FEDER pour l'aménagement du dépôt KEOLIS Besançon de Planoise.

### Fonctionnement

Les dépenses sont constituées de :

- la participation du Grand Besançon à la construction du pont, dédié aux modes doux, dit du Chemin-Français, à Besançon, sur la ligne Gare TGV – Gare Viotte, afin d'améliorer notamment la performance des lignes n°31 et n°32 dans le quartier Viotte grâce à ce passage en site propre au dessus de la voie ferrée,
- la prise en compte d'une actualisation à 3,5 % de la DSP pour l'année 2009 et d'un ajustement en fonction des crédits consommés en 2008,
- la prise en compte d'une actualisation de 2,5 % des marchés d'affrètement GINKO pour l'année 2009 et d'un ajustement induit par la forte actualisation et par un décalage des dépenses 2008 sur l'année 2009.

Environ 33 500 000 € de recettes sont attendues, réparties notamment entre les recettes commerciales, les subventions et le Versement Transport.

## COMMISSION 3 : ECONOMIE, EMPLOI ET INSERTION

### ▪ BUDGET PRINCIPAL

#### I. PPIF 2009-2014 Economie, emploi et insertion

Dépenses d'investissement	2009 (hors RAR)	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
<b>Projets en mode de gestion APICP</b>							
Capitalisation de la SEM d'immobilier d'entreprises du Grand Besançon - AP/CP n° 7.03	261 000	261 000	257 291				779 291
Augmentation du capital de la SEDD	48 000	48 000					96 000
<b>Projets en mode de gestion RAR</b>							
TIMM	50 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	225 000
Contribution extension ENSMM (CPER)		100 000	250 000	150 000			500 000
Contribution à l'Institut Fédératif du Cancer (CPER)			100 000	1 000 000	500 000	400 000	2 000 000
TEMIS sciences (CPER)			120 000	360 000	120 000		600 000
TEMIS / PSI : Avances et acomptes	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	600 000
TEMIS / PSI : Subvention d'équipement	148 000	108 700	100 000	100 000	110 000	110 000	676 700
Pôle Santé : Avances et acomptes	386 000	280 000	250 000	230 000	250 000	250 000	1 646 000
Pôle Santé : Subvention d'équipement	176 107	126 090	125 000	125 000	125 000	125 000	802 197
Pépinières de Palente	27 500	27 500	27 500	27 500	20 000	20 000	150 000
FIE et autres subventions	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	600 000
Réseau LUMIERE (cablage)	215 000	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000	1 265 000
Marnières	30 000	250 000	270 000	250 000	6 020 000	260 000	7 080 000
Portes de Vesoul	50 000	550 000	370 000	370 000	70 000	70 000	1 480 000
Noret 2	40 000	70 000	0	100 000	100 000	100 000	410 000
Marchaux Chaudfontaine	63 000	35 000	310 000	310 000	310 000	310 000	1 338 000
Pôle TGV gare nouvelle AUXON	80 000	80 000	250 000	350 000	150 000	150 000	1 060 000
PLIE: avance (commission 8 en 2008)	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 400 000
<b>TOTAL dépenses investissement</b>	<b>2 174 607</b>	<b>2 781 290</b>	<b>3 274 791</b>	<b>4 217 500</b>	<b>8 620 000</b>	<b>2 640 000</b>	<b>23 708 188</b>
<b>Recettes d'investissement</b>							
Pôle Santé / Hauts du Chazal		370 000	370 000	420 000	420 000	420 000	2 000 000
Marnières					5 720 000		5 720 000
Portes de Vesoul			200 000	200 000	200 000	100 000	700 000
Pôle TGV gare nouvelle AUXON				60 000	40 000	40 000	140 000
PLIE:remboursement avance (commission 8 en 2008)	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 400 000
<b>TOTAL recettes investissement</b>	<b>400 000</b>	<b>770 000</b>	<b>970 000</b>	<b>1 080 000</b>	<b>6 780 000</b>	<b>960 000</b>	<b>10 960 000</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>							
TIMM	496 975	461 500	465 000	465 000	467 000	467 000	2 822 475
Pépinière de Palente	286 000	290 000	290 000	292 000	293 000	295 000	1 746 000
SMAIBO	680 000	680 000	680 000	680 000	680 000	680 000	4 080 000
TEMIS / PSI	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	840 000
Zone de Mamirolle	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	180 000
Noret 2	30 000		5 000	5 000	10 000	10 000	60 000
Marnières	1 500	1 500	5 000	5 000	5 000	20 000	38 000
Portes de Vesoul	5 000	400 000	300 000	330 000	430 000	430 000	1 895 000
Andiers	30 000	10 000					40 000
AUXON		269 330	356 180	317 340	197 290	173 030	1 313 170
Aérodrome Dole Tavaux	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	150 000
SM LUMIERE	25 000	25 000	30 000	30 000	35 000	35 000	180 000
Création TPE	77 000	72 000	75 000	75 000	75 000	75 000	449 000
Soutien à la compétitivité	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 800 000
Études: DSP, GPEC	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	600 000
Promotion Eco / Publications / Salons	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	600 000
ZFU + SAP (Ville de Besançon en 2008)	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	420 000
PLIE:subvention (commission 8 en 2008)	160 000	160 000	160 000	160 000	165 000	165 000	970 000
Mission locale jeunes (Ville de Besançon en 2008)	240 000	240 000	242 000	245 000	245 000	245 000	1 457 000
<b>TOTAL dépenses fonctionnement</b>	<b>2 796 475</b>	<b>3 374 330</b>	<b>3 373 180</b>	<b>3 369 340</b>	<b>3 367 290</b>	<b>3 360 030</b>	<b>19 640 645</b>
<b>Recettes fonctionnement</b>							
Pépinière de Palente	65 000	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	290 000
TIMM	215 000	221 450	228 093	234 936	241 984	249 243	1 390 706
SM2E	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	9 600
Andiers	678	678	678	678	678	678	4 069
Porte de Vesoul	950	950	950	950	950	950	5 700
<b>TOTAL recettes fonctionnement</b>	<b>283 228</b>	<b>269 678</b>	<b>276 321</b>	<b>283 164</b>	<b>290 212</b>	<b>297 471</b>	<b>1 700 075</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 971 082</b>	<b>6 155 620</b>	<b>6 647 971</b>	<b>7 586 840</b>	<b>11 987 290</b>	<b>6 000 030</b>	<b>43 348 833</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>683 228</b>	<b>1 039 678</b>	<b>1 246 321</b>	<b>1 363 164</b>	<b>7 070 212</b>	<b>1 257 471</b>	<b>12 660 075</b>

Les crédits relatifs aux engagements de la CAGB dans le CPER 2007-2013 (Institut fédératif du cancer, TEMISciences, soutien à la compétitivité...) sont prévus pour correspondre au rythme d'avancement des projets en question. La couverture très haut-débit des parcs d'activités se fera progressivement.

L'aménagement des technopoles TEMIS et TEMIS Santé, ainsi que des zones SMAIBO (Echange essentiellement) sera poursuivi.

Les parcs d'activités des Marnières, des Portes de Vesoul, de Marchaux-Chaudefontaine et d'Auxon seront engagés de manière significative sur le PPIF avec des interventions fortes à partir de 2010 ou 2011 selon les sites. Des crédits sont également prévus pour permettre l'extension du lotissement du Noret (nouvelle opération).

## II. Budget Primitif 2009

Commission 3 Economie, emploi et insertion				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
	2 174 607	2 796 475	400 000	283 228
Total	4 971 082		683 228	

### Investissement

Les subventions d'équipement prévues au titre du Fonds d'Intervention Economique (100 000 €), ou liées aux opérations d'aménagement de TEMIS (148 000 €) et TEMIS Santé (176 000 €) sont maintenues à l'identique.

L'équipement de TEMIS Innovation en moyens de télécommunication de pointe (visioconférence, signalétique numérique...) se poursuivra en 2009.

Les nouvelles modalités de couverture « haut-débit » du Grand Besançon nécessiteront la mobilisation d'environ 215 000 € en 2009.

L'avance de trésorerie au PLIE d'un montant de 400 000 € est reconduite (idem en recette d'investissement).

Les investissements sur les parcs d'activités en travaux sont poursuivis (TEMIS, TEMIS Santé), ainsi que les études pour les parcs en projet à court terme.

### Fonctionnement

La politique de soutien à la création d'entreprise (accompagnement, financement, pépinières et hôtel), et celle de soutien à la compétitivité sont reconduites avec pour cette dernière la mise en oeuvre par le pôle microtechnique d'une stratégie clarifiée.

L'animation de la zone franche urbaine et l'appui au fonctionnement de la Mission locale relèvent depuis le 1<sup>er</sup> janvier de la compétence du Grand Besançon : leur financement est repris à l'identique de ce que la Ville de Besançon mobilisait en 2008.

Le parc de l'Echange fera l'objet d'interventions lourdes, auxquelles le Grand Besançon participe via sa contribution au SMAIBO.

▪ **BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET**

**I. PPIF 2009-2014 Budget annexe Zone du Noret**

Dépenses d'investissement (hors opérations emprunt revolving)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	PPIF 2009-2014 Version 2009
Remboursement Emprunt	137 718	227 300	232 300	294 682			892 000
Opération emprunt revolving	892 000						892 000
Opérations d'ordre	57 140	37 140	27 140	40 542			161 962
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>	<b>1 086 858</b>	<b>264 440</b>	<b>259 440</b>	<b>335 224</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 945 962</b>
<b>Recettes d'investissement (hors opérations emprunt revolving)</b>							
Opération emprunt revolving	892 000						892 000
Opérations d'ordre	194 858	264 440	259 440	338 474			1 057 212
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 086 858</b>	<b>264 440</b>	<b>259 440</b>	<b>338 474</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 949 212</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>							
Etudes	1 570	1 570	1 570	8 271			12 981
Travaux	7 000	7 000	7 000	7 000			28 000
Frais financiers	20 000	10 000	5 000	5 000			40 000
Opérations d'ordre	214 858	274 440	264 440	343 474			1 097 212
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>	<b>243 428</b>	<b>293 010</b>	<b>278 010</b>	<b>363 745</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 178 193</b>
<b>Recettes fonctionnement</b>							
Ventes	140 000	207 000	207 000	267 898			821 898
Subvention d'équilibre calculée en fonction de l'échéancier des ventes	26 288	38 870	38 870	50 305			154 333
Opérations d'ordre	77 140	47 140	32 140	45 542			201 962
<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>	<b>243 428</b>	<b>293 010</b>	<b>278 010</b>	<b>363 745</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 178 193</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 330 286</b>	<b>557 450</b>	<b>537 450</b>	<b>698 969</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 124 155</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 330 286</b>	<b>557 450</b>	<b>537 450</b>	<b>702 219</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 127 405</b>

**II. Budget 2009**

Commission 3 Budget annexe Zone d'activités du Noret				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
	0	8 570	0	140 000
	Frais financiers		Subvention d'équilibre	
		20 000		26 288
	Remboursement d'emprunt			
	137 718			
<b>Total</b>	<b>166 288</b>		<b>166 288</b>	

## COMMISSION 4 : DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE

### I. PPIF 2009-2014 Développement durable, environnement, cadre de vie

Dépenses d'investissement	2009 (hors RAR)	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>							
Energie (plateforme bois) - AP CP 04.7							0
Friches industrielles AP CP 04.3							0
La Malate AP CP 04.4	1 942 160	1 470 916					3 413 076
Requalification de l'entrée d'agglomération à Morre AP CP 07.4			80 000	85 000	85 000		250 000
<i>Projets en mode de gestion RAR</i>							
Flotte et parc à vélos CAGB							0
Entretien plateforme bois	15 000	10 000		10 000		10 000	45 000
Contribution Charte Environnement Agenda 21 (CPER)	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	420 000
Centre de villages (FDC)	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 200 000
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>	<b>2 227 160</b>	<b>1 750 916</b>	<b>350 000</b>	<b>365 000</b>	<b>355 000</b>	<b>280 000</b>	<b>5 328 076</b>
Recettes d'investissement	2009 (hors reports)	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>							
Energie (plateforme bois) AP CP 04.7	398 800						398 800
Flotte et parc à vélos CAGB	3 000						3 000
La Malate AP CP 04.4	460 311	345 968					806 279
Friches industrielles AP CP 04.3	66 285						66 285
Requalification de l'entrée d'agglomération à Morre AP CP	9 000		9 000	10 000	10 000		38 000
<i>Projets en mode de gestion RAR</i>							
Contribution Charte Environnement Agenda 21 (CPER)			10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>937 396</b>	<b>345 968</b>	<b>19 000</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>10 000</b>	<b>1 352 364</b>
Dépenses de fonctionnement	Proposition 2009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
Contribution Charte Environnement Agenda 21 (CPER)	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000	1 080 000
Education environnement	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	48 000
Energie (contractualisation ADEME)		25 000	15 000	15 000	15 000	20 000	90 000
Fleurissement	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	150 000
Entretien plateforme bois	19 000	19 000	15 000	15 000	15 000	15 000	98 000
Agriculture SAUGE	140 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	290 000
Qualité de l'air (ATMO)	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000	1 020 000
Lutte contre les nuisances sonores		20 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000
Cotisations et frais divers	4 580	4 580	4 580	4 580	4 580	4 580	27 480
Requalification de l'entrée d'agglomération à Morre	1 000	1 000	1 000	1 000			4 000
Traitement publicité entrées d'agglomération + divers			15 000		15 000		30 000
Entretien de la passerelle de la Malate		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
Collines				20 000		20 000	40 000
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>	<b>547 580</b>	<b>487 580</b>	<b>478 580</b>	<b>483 580</b>	<b>477 580</b>	<b>487 580</b>	<b>2 962 480</b>
Recettes fonctionnement	Proposition 2009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
Agriculture SAUGE	130 000						130 000
Contribution Charte Environnement Agenda 21 (CPER)		75 000	90 000	70 000	70 000	70 000	375 000
Energie (contractualisation ADEME)	92 000	5 000	10 000	5 000	5 000	5 000	122 000
Qualité de l'air (ATMO)	134 000	134 000	134 000	134 000	134 000	134 000	804 000
Entretien plateforme bois	6 000	6 000					12 000
Valorisation des collines du Doubs ZPPAUP	162 000						162 000
Lutte contre les nuisances sonores			10 000	5 000	5 000	5 000	25 000
<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>	<b>524 000</b>	<b>220 000</b>	<b>244 000</b>	<b>214 000</b>	<b>214 000</b>	<b>214 000</b>	<b>1 630 000</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 774 740</b>	<b>2 238 496</b>	<b>828 580</b>	<b>848 580</b>	<b>832 580</b>	<b>767 580</b>	<b>8 290 556</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 461 396</b>	<b>565 968</b>	<b>263 000</b>	<b>234 000</b>	<b>234 000</b>	<b>224 000</b>	<b>2 982 364</b>

Après un premier cycle de 3 ans, une seconde période va s'ouvrir pour la Charte de l'environnement du Grand Besançon. Celle ci va se transformer en Agenda 21 afin de valoriser les actions du Grand Besançon sur les 3 axes du Développement Durable et pas seulement le volet environnemental. Un Plan Climat Territorial va être élaboré sur le territoire des 59 communes afin de lutter contre le changement climatique.

La préservation et la valorisation des collines de la vallée du Doubs de Chalèze à Thoraise font également partie des priorités du Grand Besançon. A ce titre, une étude est menée par la CAGB, en étroite coordination avec les maires concernés et les services de l'Etat afin de déterminer les espaces où seront mises en place des zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) et/ou des sites classés.

Concernant l'agriculture périurbaine, une nouvelle politique va être définie faisant suite au projet Sauge afin de préserver l'agriculture périurbaine. Des actions de sensibilisation vont également être engagées pour l'animation de projets en faveur de la création d'activités et le développement des circuits courts.

C'est également à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 que le Grand Besançon va exercer sa compétence relative à la qualité de l'air et se substituer à la Ville de Besançon au sein d'ATMO Franche Comté issu de la fusion d'ASQAB et d'ARPAM.

La politique centre de village sera poursuivie tout au long du PIPF.

Enfin, la réalisation de la passerelle dédiée aux modes doux située au niveau du barrage de la Malate va débuter au printemps et devrait se terminer mi 2010.

## II. Budget Primitif 2009

<b>Commission 4 Développement durable, environnement et cadre de vie</b>				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
	2 227 160	547 580	937 396	524 000
Total	2 774 740		1 461 396	

Une nouvelle concertation pour la réalisation du second programme d'action de notre Agenda 21 (après transformation de notre Charte de l'environnement) va être conduite au cours du premier semestre 2009 : 7 réunions de concertation auront lieu sur les 59 communes du territoire.

Une mobilisation des acteurs du territoire débutera à l'automne dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Climat Territorial. Par ailleurs, de nombreuses manifestations à l'attention du grand public et des agents de notre collectivité vont être menées sur ce thème.

La première phase de l'étude sur la préservation et la valorisation des collines du Grand Besançon devrait aboutir courant 2009 à un repérage des espaces et l'identification des outils à mettre en place. La deuxième phase de l'étude consistant à élaborer les ZPPAUP pour chaque commune sera enclenchée dès l'automne 2009.

Le fonds « Centres de village » avec de nouveaux critères en faveur du Développement Durable pourra accompagner financièrement un certain nombre de projets courant 2009.

Le Grand Besançon poursuivra sa politique d'harmonisation de l'affichage publicitaire sur les grandes pénétrantes de l'agglomération. Dans ce cadre, seront élaborés et mis en place, là où cela s'avère pertinent, des règlements locaux de publicité (RLP) qui adapteront la réglementation nationale aux spécificités locales. Les projets de règlements locaux de publicité seront élaborés avec les communes qui le désirent durant le 1<sup>er</sup> semestre 2009.

## COMMISSION 5 : CULTURE-TOURISME-SPORT

### ▪ BUDGET PRINCIPAL

#### I. PPIF 2009-2014 Culture-Tourisme-Sport (budget Principal)

Dépenses d'investissement	2009 (hors RAR)	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>							
Equipements fluviaux - AP/CP n°04.6	1 355 869						1 355 869
<i>Projets en mode de gestion RAR</i>							
Batiments d'accueil halte de Deluz	60 000						60 000
Circuits pédestres et VTT							0
Hébergement de plein-air (aires de camping-cars)		50 000	75 000	75 000	50 000	50 000	300 000
Port fluvial d'agglomération (gestion des 3 sites : grosses réparations/équipements)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000
SM maisons comtoises Nancray (contribution en investissement)	30 900	31 000	31 000	31 000	31 000	31 000	185 900
Valorisation du patrimoine (fonds de concours VB plan de gestion UNESCO)	178 820	195 698	79 346	80 800	148 409	143 489	826 562
Equipements culturels, sportifs et touristiques de secteurs (fonds de concours)	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	360 000
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>	<b>1 695 589</b>	<b>346 698</b>	<b>255 346</b>	<b>256 800</b>	<b>299 409</b>	<b>294 489</b>	<b>3 148 331</b>
<b>Recettes d'investissement</b>							
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>							
Equipements fluviaux - AP/CP n° 04.6	1 423 220						1 423 220
<i>Projets en mode de gestion RAR</i>							
Circuits pédestres et VTT	23 435						23 435
Hébergement de plein-air (aires de camping-cars)		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
<b>TOTAL recettes d'investissement</b>	<b>1 446 655</b>	<b>10 000</b>	<b>1 496 655</b>				
<b>Dépenses de fonctionnement</b>							
Port fluvial d'agglomération (gestion des 3 sites) + étude de gestion	70 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	470 000
Circuits pédestres et VTT (entretien et promotion)	30 000	60 000	25 000	25 000	25 000	25 000	190 000
SM maisons comtoises Nancray (contribution en fcnt)	340 000	350 200	350 200	350 200	350 200	350 200	2 091 000
Evénement culturel d'agglomération	165 000	165 000	165 000	165 000	165 000	165 000	990 000
Réseau enseignement musical (actions de mise en réseau + fonds d'aides)	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	540 000
Manifestations/actions cult. et sportives (fonds d'aides)	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	360 000
Valorisation du patrimoine (Journées du Patrimoine / soutien UNESCO)	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	210 000
SEM Citadelle	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	300 000
Office de Tourisme	60 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	310 000
Divers (cotisation, divers)	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	30 000
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>	<b>905 000</b>	<b>945 200</b>	<b>910 200</b>	<b>910 200</b>	<b>910 200</b>	<b>910 200</b>	<b>5 491 000</b>
<b>Recettes fonctionnement</b>							
Gestion port d'agglomération	10 000	15 000	20 000	20 000	25 000	25 000	115 000
Promotion circuits pédestres et VTT		10 000					10 000
Hébergement de plein air (étude)							0
<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>	<b>10 000</b>	<b>25 000</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>	<b>125 000</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 600 589</b>	<b>1 291 898</b>	<b>1 165 546</b>	<b>1 167 000</b>	<b>1 209 609</b>	<b>1 204 689</b>	<b>8 639 331</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 456 655</b>	<b>35 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>35 000</b>	<b>35 000</b>	<b>1 621 655</b>

En matière d'animation et de développement culturel du territoire, outre le fonctionnement du CRR actuel et la construction du futur CRR (voir argumentaire du budget annexe), le Grand Besançon se réengage (pour 3 ans minimum) aux côtés de la Ville de Besançon et du Casino Barrière, dans la co-organisation d'un événement culturel d'envergure.

Il poursuit également sa politique d'animation culturelle, sportive et touristique via ses différentes interventions (soutien et animation du réseau des écoles de musiques, fonds d'aide aux manifestations, actions d'animation du patrimoine, fonds d'aide aux équipements de secteur).

En termes de politique touristique, les aménagements et équipements que la CAGB a souhaité mettre en place sont, ou vont entrer, en phase de réalisation durant ces 6 années : équipements fluviaux (fin des travaux en 2009), circuits pédestres et VTT (2009-2010), aires de camping-cars (2010-2015), concourant ainsi à étoffer l'offre d'infrastructures d'accueil sur l'agglomération.

Par ailleurs, la CAGB continuera de soutenir les principaux acteurs du développement touristique par le biais de sa contribution au Syndicat Mixte du Musée de Nancray, et de ses subventions à la SEM Citadelle et à l'Office de Tourisme de Besançon.

## II. Budget Primitif 2009

Commission 5 Tourisme, culture et sports (Budget principal)				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
		1 695 589	905 000	1 446 655
Total	2 600 589		1 456 655	

Dans le domaine culturel, le Grand Besançon co-organisera en 2009 l'événement culturel d'agglomération nouvelle formule, qui se tiendra en octobre.

Il soutiendra, par ailleurs la vie culturelle et sportive via l'animation du réseau et ses subventions aux écoles de musique, ses aides aux manifestations culturelles et sportives, ses actions d'animation du patrimoine, et son fonds d'aide aux projets d'équipements culturels, sportifs et touristiques de secteur.

En matière touristique, le printemps 2009 sera marqué par la mise en service des deux nouvelles haltes fluviales communautaires à Besançon (port fluvial) et à Deluz. Ces deux nouvelles haltes constitueront avec la halte du Moulin Saint Paul existante, le port fluvial d'agglomération du Grand Besançon. La commercialisation des emplacements et la gestion des 3 sites seront confiées à un gestionnaire dans le cadre d'un marché public. Sur le site de Deluz, la CAGB procédera à la mise hors d'eau et à la sécurisation des deux bâtiments présents sur le site de la halte.

Durant l'année, les 59 communes verront également la mise en place progressive des circuits pédestres et VTT qui devrait être achevée sur l'ensemble des secteurs en 2009.

### ■ BUDGET ANNEXE CRR

#### I. PPIF 2009-2014 Budget Annexe CRR

Dépenses d'investissement	2009 (hors RAR)	2010	2011	2012	2013	2014	PPIF 2009-2014 Version 2009
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>							
Cité des arts et de la culture - AP/CP n°06.3	13 161 959	16 648 929	14 327 936	2 981 693			47 120 517
<i>Projets en mode de gestion RAR</i>							
Instruments - CRR actuel	35 000	20 000	20 000	265 808	20 000	20 000	380 808
Mobilier, informatique, véhicule	3 121	3 184	3 247	4 968	8 446	8 615	31 582
Grosses réparations bâtiments	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	90 000
Régularisation comptable	186 770						186 770
<b>TOTAL dépenses investissement</b>	<b>13 401 850</b>	<b>16 687 112</b>	<b>14 366 184</b>	<b>3 267 469</b>	<b>43 446</b>	<b>43 615</b>	<b>47 809 677</b>
Recettes d'investissement	2009 (hors RAR)	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
Cité des arts et de la culture - AP/CP n°06.3	9 684 164	12 129 950	10 687 946	2 900 383			35 402 444
FCTVA	1 015 947	1 270 216	1 069 732	128 149	6 053	6 076	3 496 173
Régularisation comptable	186 770						186 770
<b>TOTAL recettes investissement</b>	<b>10 886 881</b>	<b>13 400 166</b>	<b>11 757 678</b>	<b>3 028 532</b>	<b>6 053</b>	<b>6 076</b>	<b>39 085 387</b>
Dépenses de fonctionnement	2009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
Charges de personnel	4 010 470	4 130 784	4 254 708	4 382 349	4 513 819	4 649 234	25 941 364
Logistique	118 045	118 045	118 045	118 045	145 000	145 000	762 180
Entretien du bâtiment et des biens	30 000	30 000	30 000	30 000	50 000	50 000	220 000
Actions culturelles et pédagogiques du CRR	34 000	35 000	36 000	37 000	38 000	39 000	219 000
Assurance	9 500	9 500	9 500	9 500	9 500	9 500	57 000
Prestations des services centraux	155 000	155 000	155 000	155 000	155 000	155 000	930 000
Formation/déplacements et divers	46 031	46 031	46 031	46 031	46 031	46 031	276 186
Communication	10 200	10 200	10 200	10 200	10 200	10 200	61 200
Centre de documentation	1 600	15 000	30 000	30 000	30 000	1 600	108 200
Cité des arts	25 000	29 601	29 601	9 867			94 069
dépenses imprévues	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000
<b>TOTAL dépenses fonctionnement</b>	<b>4 449 846</b>	<b>4 589 161</b>	<b>4 729 085</b>	<b>4 837 992</b>	<b>5 007 560</b>	<b>5 115 565</b>	<b>28 729 199</b>
Recettes fonctionnement	2009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
Inscriptions	263 500	266 135	268 796	271 484	274 199	276 941	1 621 056
Locations instruments	16 500	16 665	16 832	17 000	17 170	17 342	101 508
Subventions	345 466	348 921	352 410	355 934	359 493	363 088	2 125 312
Produits divers de gestion courante	4 000	4 040	4 080	4 121	4 162	4 204	24 608
<b>TOTAL recettes fonctionnement</b>	<b>629 466</b>	<b>635 761</b>	<b>642 118</b>	<b>648 539</b>	<b>655 025</b>	<b>661 575</b>	<b>3 872 485</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>17 851 696</b>	<b>21 276 274</b>	<b>19 095 268</b>	<b>8 105 461</b>	<b>5 050 997</b>	<b>5 159 180</b>	<b>76 538 875</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>11 516 347</b>	<b>14 035 927</b>	<b>12 399 796</b>	<b>3 677 072</b>	<b>661 078</b>	<b>667 651</b>	<b>42 957 871</b>

Le CRR, dans sa configuration actuelle, poursuit son activité d'enseignement spécialisé à moyens constants jusqu'en 2012. Ont été distingués, les moyens destinés à l'action pédagogique des moyens destinés à l'action culturelle, ainsi que le budget lié à la communication et au centre de documentation.

Entre 2010 et 2012, l'installation du CRR dans ses nouveaux locaux se prépare en inscrivant dans le budget des montants supplémentaires par rapport au budget 2009 : + 1000 € par an d'action culturelle, + 100 000 € sur quatre ans pour le catalogage du fonds documentaire du CRR et + 245 000 € d'achat d'instruments (percussions, pianos principalement).

A partir de 2013, le CRR est installé dans la Cité des arts et de la Culture. Le coût de fonctionnement est aujourd'hui encore une esquisse. Néanmoins, a été inscrite une augmentation des lignes « logistique » (+ 27 000 € environ) et « entretien du bâtiment et des biens » (+ 20 000 €).

L'opération « Cité des arts et de la culture » se poursuit dans le cadre de l'enveloppe prévue avec un décalage de 11 mois du calendrier initial. Les subventions prévisionnelles liées à la construction du nouveau CRR restent identiques. Le ministère de la Culture ne s'est toujours pas positionné sur notre demande de 3,725 M € (dossier examiné en CACT le 2 février dernier), contrairement aux autres financeurs : Etat - CPER volet territorial (0,35 M €), Europe – appel à projet urbain (1,5 M €), Conseil Général du Doubs (2 M €), Ville de Besançon (2,7 M €), Région Franche-Comté (3 M €), ADEME (0,07 M €). Dans le cadre de la construction, une ligne « Cité des arts et de la culture » a été inscrite en section de fonctionnement pour prendre en charge les dépenses de communication liées au projet, déjà incluses dans le coût global de l'opération « Cité des arts et de la culture ».

## II. Budget Primitif 2009

Commission 5 Budget annexe CRR				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
	13 401 850	4 449 846	10 886 881	629 466
	Frais financiers		Subvention d'équilibre	
	30 000	37 475		3 941 855
			Recours à l'emprunt	
			2 460 969	
<b>Total</b>	<b>17 919 171</b>		<b>17 919 171</b>	

Le CRR actuel poursuit son activité à moyens constants. L'effort se porte en 2009 sur la clarification des moyens financiers disponibles pour les différentes actions du CRR. Ainsi, ont été précisées les lignes suivantes : actions pédagogiques, actions culturelles, communication et centre de documentation. A noter que le CRR a prévu l'achat d'un clavecin en 2008, qui est « reporté » sur l'exercice 2009 (+ 15000 €).

L'opération « Cité des arts et de la culture » connaît un décalage de 11 mois par rapport au calendrier initial, nécessitant des ajustements financiers (glissement de crédits). A noter que la part CAGB des dépenses liées à la communication du projet sont inscrites à présent en section de fonctionnement, mais ces dépenses étaient déjà incluses dans le budget global de l'opération.

## COMMISSION 6 : PROSPECTIVE, PREPARATION ET ACCOMPAGNEMENTS DES GRANDS PROJETS

### I. PPIF2009-2014 Prospective, préparation et accompagnements des grands projets

Dépenses d'investissement	2009 (hors RAR)	2010	2011	2012	2013	2014	PPIF 2009-2014 Version 2009
Préparation arrivée du TGV Rhin Rhône : subvention	130 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	880 000
<b>TOTAL dépenses investissement</b>	<b>130 000</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>880 000</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>2009 (hors RAR)</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>PPIF 2009-2014 Version 2009</b>
<b>TOTAL recettes investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>PPIF 2009-2014 Version 2009</b>
AUDAB	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 400 000
SCOT	350 000	350 000	310 000	310 000	310 000	310 000	1 940 000
Préparation arrivée du TGV Rhin Rhône : étude, communication, cotisations	102 500	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	852 500
Contractualisations - Prospective	98 000	98 000	98 000	98 000	98 000	98 000	588 000
CDP+ autres	52 000	52 000	52 000	52 000	52 000	52 000	312 000
<b>TOTAL dépenses fonctionnement</b>	<b>1 002 500</b>	<b>1 050 000</b>	<b>1 010 000</b>	<b>1 010 000</b>	<b>1 010 000</b>	<b>1 010 000</b>	<b>6 092 500</b>
<b>Recettes fonctionnement</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>PPIF 2009-2014 Version 2009</b>
<b>TOTAL recettes fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les travaux de la commission 6 s'organisent à moyen terme en 7 projets complémentaires :

- élaborer le projet de territoire, stratégie partagée entre les différentes échelles d'intervention (Ville, Agglomération, ScoT), et en assurer les conditions de mise en oeuvre,
- établir des plans d'action ciblés dans des domaines clés dans lesquels les stratégies demeurent incomplètes ou non stabilisées : économie, enseignement supérieur, tourisme, attractivité...,
- définir un projet de valorisation de la LGV Rhin-Rhône articulé avec la stratégie de développement et d'aménagement du territoire,
- définir le projet de développement urbain à l'échelle de l'agglomération permettant de relayer au SMSCoT les priorités de la CAGB en matière d'aménagement et de développement du territoire,
- jouer le rôle d'interface entre la CAGB et l'Audab permettant de garantir la mobilisation et l'optimisation des moyens de l'Agence au service des projets de la CAGB,
- assurer le fonctionnement et l'adaptation du Conseil de développement participatif pour une mobilisation des acteurs et des citoyens en appui à la prospective d'agglomération,
- contribuer au fonctionnement de la Métropole Rhin-Rhône et à l'avancement de ses chantiers, au service du développement du Grand Besançon.

### II. Budget Primitif 2009

<b>Commission 6 Prospective, préparation et accompagnements des grands projets</b>				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
	130 000	1 002 500	0	0
<b>Total</b>	<b>1 132 500</b>		<b>0</b>	

La commission 6 s'attachera pour 2009 à mettre en oeuvre les priorités suivantes :

- l'élaboration d'un projet de mandature articulé avec le projet de la Ville de Besançon dans une dynamique de projet de territoire partagé (ateliers de réflexion, intervenants),
- la construction de plans d'action ciblés dans deux domaines : l'économie (appui du cabinet Ernst & Young) et l'enseignement supérieur (en lien avec la Ville de Besançon),
- la relance des réflexions sur la valorisation économique de la LGV, au-delà des infrastructures, et les coopérations avec les territoires voisins (Haute-Saône, Jura...),
- l'animation sur le projet de développement urbain à l'échelle de l'agglomération pour préparer le SCoT – (ateliers conjoints),
- l'adaptation du fonctionnement du CDP qui concentrera ses travaux sur une thématique majeure,
- la définition de projets métropolitains en matière d'enseignement supérieur, de culture (exposition interrégionale), d'économie notamment dans le cadre de la Métropole Rhin-Rhône.

## COMMISSION 7 : HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

### ▪ HABITAT

#### I. PPIF 2009-2014 Habitat

Dépenses d'investissement	2009 (hors RAR)	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>							
Subventions PLH (Création logements publics PCS et ORU)	785 000	944 080	939 580	1 100 520	622 480	473 094	4 864 754
Aides à la pierre déléguées	524 000	736 019	643 500	506 318	354 118	23 096	2 787 051
<i>Projets en mode de gestion RAR</i>							
Subventions propriétaires privés	150 000	200 000	200 000	75 000	75 000	75 000	775 000
Aides acquisitions foncières- surcharge foncière	100 000						100 000
Participation Etudes Habitat des communes	18 500	13 000	18 000	20 000	20 000	20 000	109 500
Soutien à la réhabilitation dans le parc public	250 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 250 000
Soutien à l'accession sociale	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	450 000
<b>TOTAL dépenses investissement</b>	<b>1 902 500</b>	<b>2 168 099</b>	<b>2 076 080</b>	<b>1 976 838</b>	<b>1 346 598</b>	<b>866 190</b>	<b>10 336 305</b>
<b>Recettes d'investissement</b>							
	2009 (hors RAR)	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>							
Aides à la pierre déléguées (AP/CP)	723 500	590 500	387 500	286 148	172 303	64 637	2 224 588
<b>TOTAL recettes investissement</b>	<b>723 500</b>	<b>590 500</b>	<b>387 500</b>	<b>286 148</b>	<b>172 303</b>	<b>64 637</b>	<b>2 224 588</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>							
	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
Études - observatoire Habitat	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000
Etudes, pré-études, animation de dispositifs	120 000	120 000	120 000	50 000	50 000	50 000	510 000
Subventions diverses	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	30 000
Communication habitat	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	30 000
<b>TOTAL dépenses fonctionnement</b>	<b>140 000</b>	<b>140 000</b>	<b>140 000</b>	<b>70 000</b>	<b>70 000</b>	<b>70 000</b>	<b>630 000</b>
<b>Recettes fonctionnement</b>							
	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
Subventions S/ études et animations OPAH	45 000	45 000	45 000				135 000
<b>TOTAL recettes fonctionnement</b>	<b>45 000</b>	<b>45 000</b>	<b>45 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>135 000</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 042 500</b>	<b>2 308 099</b>	<b>2 216 080</b>	<b>2 046 838</b>	<b>1 416 598</b>	<b>936 190</b>	<b>10 966 305</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>768 500</b>	<b>635 500</b>	<b>432 500</b>	<b>286 148</b>	<b>172 303</b>	<b>64 637</b>	<b>2 359 588</b>

Le Grand Besançon continuera à soutenir à budget quasi constant par rapport au PPIF 2008 – 2011 les propriétaires privés et les bailleurs publics qui réhabiliteront leurs logements (respectivement 675 000 € et 850 000 €).

Le montant global de l'AP/CP « aides à la pierre déléguées » n'est pas révisé tant en recettes qu'en dépenses, mais des ajustements annuels sont apportés afin de tenir compte des réalités du rythme de production (et donc de financement) des logements.

L'AP/CP « subventions PLH » est révisée à la hausse (+ 661 600 €) notamment afin de faire face à la reconstruction du Forum dans le cadre du PRU de Planoise.

Il est prévu un léger accroissement du budget du Grand Besançon en faveur des accédants sociaux modestes, tout en conservant une maîtrise nécessaire du nombre de ménages aidés (75 000 € budgétés chaque année contre 50 000 € dans le précédent PPIF).

Les acquisitions foncières directes du Grand Besançon en faveur des projets d'habitat disparaissent du fait de la montée en puissance de l'Établissement Publique Foncier Local alors que le soutien aux acquisitions foncières diminue également.

## II. Budget Primitif 2009

Commission 7 Habitat				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
	1 902 500	140 000	723 500	45 000
Total	2 042 500		768 500	

### Investissement

Le budget dévolu aux « aides à la pierre déléguées » est stable par rapport aux prévisions du PPIF 2008-2011 à 524 000 € car des glissements auront lieu entre les exercices du fait de retards pris dans les opérations de construction neuve de logements publics.

Le montant des crédits de paiement de l'AP « subventions PLH » est accru de 240 000 € afin de répondre aux besoins générés par la reconstruction du Forum dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de Planoise.

Le budget dévolu aux acquisitions foncières directes par le Grand Besançon est supprimé en raison de la montée en puissance de l'Etablissement Public Foncier qui intervient désormais en matière d'habitat pour le compte des communes de l'agglomération.

Par ailleurs, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat débutant en 2009, il est supposé que les aides aux propriétaires privés croissent progressivement pour atteindre leur maximum en 2010 et 2011.

Prévue en 2008, l'intervention en faveur des accédants à la propriété devrait se mettre en place pour l'exercice 2009. Il est budgété un montant de 75 000 € par an, ce qui permettrait d'aider entre 25 et 50 ménages par an.

Les recettes émanant de l'Etat pour les aides à la pierre sont en baisse de 14 % par rapport au PPIF 2008-2011 avec un montant prévisionnel de 723 500 € du fait du retard pris par certaines opérations de logements publics. En effet, l'échelonnement des dépenses entraîne mécaniquement celui des recettes.

Il n'est pas escompté de recettes en 2009 pour la revente des emprises foncières et du bâtiment acquis par le Grand Besançon en 2006 et 2007. En effet, les emprises foncières sont sur des ZAC qui tardent à se débloquer (Serre les Sapins et Saône) et le bâtiment de Mamirolle sera certainement mis à disposition (de la Capeb) pour rénovation.

### Fonctionnement

Les subventions à destination des associations ou le montant des crédits dévolus à la communication sont maintenues à 5 000 € chacun.

Les crédits notamment dévolus à la rémunération de l'opérateur d'O.P.A.H sont minorés pour passer de 130 000 € à 120 000 €. En effet, le marché signé prévoit un montant inférieur à celui initialement budgété fin 2007.

De même, le budget destiné aux études est amputé de moitié (20 000 à 10 000 €).

Les recettes émanant de l'Etat destinées au maître d'ouvrage de l'O.P.A.H sont stables à 45 000 € annuellement.

▪ **POLITIQUE DE LA VILLE**

**I. PPIF 2009-2014 Politique de la Ville**

Dépenses d'investissement	2009 (hors reports)	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>							
Aires d'accueil des gens du voyage - AP-CP n°04.2	530 000	526 691					1 056 691
<i>Projets en mode de gestion Reports</i>							
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	24 000
<b>TOTAL dépenses investissement</b>	<b>534 000</b>	<b>530 691</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	<b>1 080 691</b>
<b>Recettes d'investissement</b>							
Recettes d'investissement	2009 (hors reports)	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>							
Aires d'accueil des gens du voyage - AP-CP n°04.2	500 000	479 828					979 828
<i>Projets en mode de gestion Reports</i>							
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	24 000
<b>TOTAL recettes investissement</b>	<b>504 000</b>	<b>483 828</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	<b>1 003 828</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>							
Dépenses de fonctionnement	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
Aires d'accueil des gens du voyage	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	960 000
Action d'accompagnement en faveur des terrains familiaux	20 000	20 000	20 000	10 000	10 000	10 000	90 000
<b>TOTAL dépenses fonctionnement</b>	<b>180 000</b>	<b>180 000</b>	<b>180 000</b>	<b>170 000</b>	<b>170 000</b>	<b>170 000</b>	<b>1 050 000</b>
<b>Recettes fonctionnement</b>							
Recettes fonctionnement	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
Aires d'accueil des gens du voyage : redevances	75 000	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000	500 000
Aires d'accueil des gens du voyage : subvention Etat	130 000	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000	1 030 000
<b>TOTAL recettes fonctionnement</b>	<b>205 000</b>	<b>265 000</b>	<b>265 000</b>	<b>265 000</b>	<b>265 000</b>	<b>265 000</b>	<b>1 530 000</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>714 000</b>	<b>710 691</b>	<b>184 000</b>	<b>174 000</b>	<b>174 000</b>	<b>174 000</b>	<b>2 130 691</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>709 000</b>	<b>748 828</b>	<b>269 000</b>	<b>269 000</b>	<b>269 000</b>	<b>269 000</b>	<b>2 533 828</b>

Le Grand Besançon poursuivra son investissement en faveur des gens du voyage mais a demandé une révision du schéma d'accueil départemental. Ainsi, sans modifier le montant global des dépenses de l'AP/CP, il est prévu de produire une quinzaine de terrains familiaux en complément des équipements de la Malcombe, Mamirolle, Pirey et Saône.

Par conséquent, il est prévu d'aider financièrement les communes qui s'engageront dans cette démarche (à hauteur de 30 000 € par an) dans le cadre de l'AP/CP, ainsi que de réserver des financements pour l'accompagnement social des familles et l'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaire à la réalisation de cette mission, pour un montant annuel de 20 000 €.

Il est prévu de diminuer légèrement le budget de fonctionnement des aires d'accueil (160 000 € annuels contre 180 000 précédemment) car il est escompté un meilleur respect des équipements par le biais d'une application stricte du règlement intérieur ainsi que d'un dialogue renouvelé avec les usagers et les associations représentatives.

Quant au fonds de requalification urbaine, il est supprimé définitivement, mais le Grand Besançon poursuit son intervention dans ce domaine par le biais du budget dévolu aux réhabilitations dans le parc public.

Les budgets dévolus au PLIE sont désormais intégrés à celui de la commission 3 Economie, emploi et insertion.

## II. Budget Primitif 2009

Commission 7 Politique de la Ville				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
	534 000	180 000	504 000	205 000
Total	714 000		709 000	

### Investissement

L'avance de trésorerie à destination du PLIE est aujourd'hui intégrée dans le budget de la commission 3 Economie, emploi et insertion. Le budget dédié au fonds de requalification urbaine est également supprimé, compensé par l'accroissement des crédits à la réhabilitation dans le budget « Habitat ».

Par ailleurs, le Grand Besançon a demandé à Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil général la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage afin d'adapter les équipements à la demande des usagers. Cela devrait se traduire par la réalisation d'environ 15 à 20 terrains familiaux en complément du réseau d'aires d'accueil.

Il est attendu en 2009 des recettes pour les aires d'accueil de Pirey et Saône à hauteur de 100 000 € pour chacune d'entre elles. Par ailleurs, la création de 10 terrains familiaux sous maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon générerait environ 300 000 € de recettes complémentaires. Le montant dévolu aux investissements en faveur des gens du voyage est de 530 000 €.

### Fonctionnement

En cohérence avec la décision d'intégrer le PLIE à la commission 3 Economie, emploi et insertion, la subvention de fonctionnement disparaît du budget Politique de la Ville.

Les dépenses de fonctionnement relatives aux aires d'accueil sont estimées à 160 000 € prenant ainsi en compte l'ouverture prochaine de Pirey et Saône. Il est également attendu une réduction des dépenses par emplacement.

L'action d'accompagnement des ménages qui souhaitent s'installer sur les terrains familiaux sera naturellement renforcée avec un budget de 20 000 €.

Les recettes de fonctionnement sont logiquement en augmentation du fait de l'ouverture des 2 équipements cités ci-dessus pour atteindre 205 000 € en 2009.

**COMMISSION 8 : RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES, LES AUTRES COLLECTIVITES, LES  
SECTEURS ET AIDES AUX COMMUNES**

**I. PPIF 2009-2014 Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs et aides aux communes**

Dépenses d'investissement	2009 (hors RAR)	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
<i>Projets en mode de gestion APICP</i>							
Travaux de construction des casernes (commission I en 2008)	726 009	3 424 466	2 213 604				6 364 079
<i>Projets en mode de gestion RAR</i>							
Acquisition de matériel en commun (commission I en 2008)	50 000		50 000				100 000
Fonds d'aide aux études pré-opérationnelles projets structurants des communes (commission 6)	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	300 000
SM Aérodrôme de La Veze	51 000	51 000	51 000	51 000	51 000	51 000	306 000
Rembrst emprunt SIVOS (commission I en 2008)	65 000	60 000	55 000	50 000	45 000	40 000	315 000
<b>TOTAL dépenses investissement</b>	<b>942 009</b>	<b>3 585 466</b>	<b>2 419 604</b>	<b>151 000</b>	<b>146 000</b>	<b>141 000</b>	<b>7 385 079</b>
<b>Recettes d'investissement</b>							
<b>TOTAL recettes investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>							
SM Aérodrôme de La Veze	129 500	129 500	129 500	129 500	129 500	129 500	777 000
Agence foncière et ADEF	21 200	21 200	21 200	21 200	21 200	21 200	127 200
Aides aux communes : Dématérialisation des marchés ( commission I en 2008)	5 000	5 000	5 500	5 500	6 000	6 000	33 000
Contingent SDIS (+1,8% par an à compter de 2010)	7 436 360	7 570 214	7 706 478	7 845 195	7 986 408	8 130 164	46 674 820
<b>TOTAL dépenses fonctionnement</b>	<b>7 592 060</b>	<b>7 725 914</b>	<b>7 862 678</b>	<b>8 001 395</b>	<b>8 143 108</b>	<b>8 286 864</b>	<b>47 612 020</b>
<b>Recettes fonctionnement</b>							
Recettes de prestations de service Aide aux communes (commission I en 2008)	55 000	85 000	105 500	125 500	146 000	146 000	663 000
<b>TOTAL recettes fonctionnement</b>	<b>55 000</b>	<b>85 000</b>	<b>105 500</b>	<b>125 500</b>	<b>146 000</b>	<b>146 000</b>	<b>663 000</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8 534 069</b>	<b>11 311 380</b>	<b>10 282 283</b>	<b>8 152 395</b>	<b>8 289 108</b>	<b>8 427 864</b>	<b>54 997 099</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>55 000</b>	<b>85 000</b>	<b>105 500</b>	<b>125 500</b>	<b>146 000</b>	<b>146 000</b>	<b>663 000</b>

Le champ d'intervention de la commission n°8 porte principalement sur le syndicat mixte de l'aérodrome de la Vèze, l'Etablissement public foncier, le SDIS, l'aide aux communes et les contrats de partenariat.

Deux projets notoires sont à souligner au PPIF : le financement des casernes, projet phasé jusqu'en 2011 en fonction des prévisions de réalisation communiquées par le SDIS et la structuration du service de l'aide aux communes.

L'autorisation de programme du SDIS créée le 25 janvier 2008 pour le financement des nouvelles casernes de pompiers de Besançon Ouest (Brûlard) et Besançon Est (Chalezeule) a été portée à 6 683 091 € afin d'y intégrer le financement du centre de premier secours (CPIR) de Saône.

Aide aux communes : compte tenu d'une montée en charge du volume de prestations dans les années à venir, le service de l'aide aux communes se structure. Dans ce cadre, il est prévu l'acquisition de matériel en commun pour les communes tels que des barrières de ville, des tentes festival, des vitabri, une machine à entretenir les gazons synthétiques. Il est proposé d'engager une première tranche d'investissement de 50 000 € dès 2009, d'utiliser 2010 pour expérimenter la gestion de ce parc et de prévoir une nouvelle tranche de 50 000 € en 2011, à partir d'un état des besoins manquants.

## II. Budget Primitif 2009

Commission 8 Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs et aides aux communes				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
	942 009	7 592 060	0	55 000
Total	8 534 069		55 000	

Deux projets importants émergent en 2009.

Il s'agit, en **investissement**, du projet de construction des casernes (SDIS). Compte tenu de l'avancement du projet, il convient d'acquitter, en 2009, d'une part, notre contribution à la réalisation des travaux de plateformage pour le CIS de Besançon Ouest et, d'autre part, pour le CPIR de Saône l'acquisition du terrain, les travaux de plateformage et le premier des trois acomptes de la subvention relative à la construction du bâtiment.

En **fonctionnement**, il faut noter la suppression de la subvention versée à l'Etablissement Public Foncier au bénéfice de l'instauration, le 18 novembre 2008, de la taxe spéciale d'équipement.

## COMMISSION 9 : GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Dépenses d'investissement	2009 (hors reports)	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
AMO Projet gestion déchets	100 000	130 000	70 000	0	0	0	300 000
Mobilier et matériel	10 000	90 000	6 000	6 000	6 000	6 000	124 000
Conteneurs	500 000	500 000	180 000	180 000	180 000	180 000	1 720 000
Points d'apport volontaires (PAV)	100 000	100 000	40 000	40 000	40 000	40 000	360 000
Travaux bâtiments et points de dépôts	50 000	0	0	0	0	100 000	150 000
Emprunts	43 200	44 800	12 100	12 600	13 100	13 700	139 500
Véhicules	540 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	3 040 000
Dépenses imprévues	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	300 000
Amortissement	32 398	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	182 398
<b>TOTAL dépenses investissement</b>	<b>1 425 598</b>	<b>1 444 800</b>	<b>888 100</b>	<b>818 600</b>	<b>819 100</b>	<b>919 700</b>	<b>6 315 898</b>
Recettes d'investissement	2009 (hors reports)	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
Emprunt	732 000	744 800	190 000	130 000	140 000	250 000	2 186 800
Amortissements	684 037	690 000	690 000	680 000	670 000	660 000	4 074 037
Autofinancement	9 561	10 000	8 100	8 600	9 100	9 700	55 061
<b>TOTAL recettes investissement</b>	<b>1 425 598</b>	<b>1 444 800</b>	<b>888 100</b>	<b>818 600</b>	<b>819 100</b>	<b>919 700</b>	<b>6 315 898</b>
Dépenses de fonctionnement	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
SYBERT tri	1 721 200	1 790 000	1 860 000	1 880 000	1 900 000	1 920 000	11 071 200
SYBERT traitement des déchets	3 419 000	3 550 000	3 690 000	3 840 000	3 990 000	4 140 000	22 629 000
SYBERT déchetteries, gestion	3 575 140	3 670 000	3 725 000	3 800 000	3 875 000	3 950 000	22 595 140
SYBERT réhabilitation décharges	0	130 000	60 000	0	0	0	190 000
Charges de personnel	4 076 500	4 116 000	4 158 000	4 200 000	4 242 000	4 284 000	25 076 500
Prestations des services centraux	151 770	155 000	159 000	163 000	167 000	171 000	966 770
Collecte OM résiduelles	721 500	744 000	758 000	774 000	789 000	805 000	4 591 500
Collecte OM recyclables	642 000	661 000	674 000	688 000	701 000	715 000	4 081 000
Collecte verre	364 600	375 000	386 000	397 000	409 000	422 000	2 353 600
Collecte cartons	89 000	91 000	94 000	97 000	100 000	103 000	574 000
Services extérieurs divers	82 700	84 300	86 000	87 700	89 500	91 300	521 500
Communication	98 850	98 850	98 850	98 850	98 850	98 850	593 100
Prestations diverses	43 760	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	243 760
Fournitures administratives et	419 886	423 000	427 000	431 000	435 000	440 000	2 575 886
Locations immob. Et mob.	168 300	171 600	175 000	178 600	182 100	185 800	1 061 400
Services partagés	336 000	320 000	320 000	320 000	320 000	320 000	1 936 000
Amortissements	684 037	690 000	690 000	680 000	670 000	660 000	4 074 037
Dépenses imprévues	20 200	20 200	20 200	20 200	20 200	20 200	121 200
Charges financières et diverses	20 000	19 600	11 900	11 400	10 900	10 300	84 100
Autofinancement	9 561	10 000	8 100	8 600	9 100	9 700	55 061
Créances irrécouvrables et titres	50 200	50 200	50 200	50 200	50 200	50 200	301 200
<b>TOTAL dépenses fonctionnement</b>	<b>16 694 204</b>	<b>17 209 750</b>	<b>17 491 250</b>	<b>17 765 550</b>	<b>18 098 850</b>	<b>18 436 350</b>	<b>105 695 954</b>
Recettes fonctionnement	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	PPIF 2009-2014 Version 2009
REOM ménages	11 933 306	12 310 000	12 588 250	12 792 550	13 044 850	13 300 350	75 969 306
REOM non ménages	2 593 500	2 776 750	2 835 000	2 890 000	2 955 000	3 020 000	17 070 250
Ventes matières de récupération	489 000	503 000	518 000	533 000	549 000	566 000	3 158 000
Subventions	1 530 000	1 470 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	8 600 000
Autres produits	116 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	716 000
Amortissement	32 398	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	60 000
<b>TOTAL recettes fonctionnement</b>	<b>16 694 204</b>	<b>17 209 750</b>	<b>17 461 250</b>	<b>17 735 550</b>	<b>18 098 850</b>	<b>18 436 350</b>	<b>105 513 556</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>18 119 802</b>	<b>18 654 550</b>	<b>18 379 350</b>	<b>18 584 150</b>	<b>18 917 950</b>	<b>19 356 050</b>	<b>112 011 852</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>18 119 802</b>	<b>18 654 550</b>	<b>18 349 350</b>	<b>18 554 150</b>	<b>18 917 950</b>	<b>19 356 050</b>	<b>111 829 454</b>

**A la majorité, 2 abstentions, 10 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :**

- le plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2009-2014,
- le Budget Primitif 2009, budget principal et budgets annexes.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 116  
Contre : 10  
Abstention : 2

PRÉFECTURE  
DE RÉGION FRANCHE-COMTE  
PRÉFECTURE DU DOUBS  
D.C.T.C.  
Contrôle de légalité  
REC 25.MAR 2009

Pour extrait conforme,

Le Président

Délibération du vendredi 13 mars 2009  
Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

59/59